



Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 24
Nombre de représentés : 04

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 31
Nombre de représentés : 05
Nombre de votants : 36

OBJET

Affaire n° 2021-137

**ORIENTATIONS BUDGETAIRES
POUR L'EXERCICE 2022**

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal a été faite et affichée le 2 novembre 2021.
- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le :

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 9 novembre 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le mardi neuf novembre, le Conseil Municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nages, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Zakaria Ali, Mme Sophie Tsiavia, M. Patrice Payet, Mme Véronique Bassonville, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Aurélie Testan, Mme Gilda Bréda, Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint par Mme Aurélie Testan, Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe par M. Jean-Paul Babef, M. Fayzal Ahmed Vali par Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, Mme Garicia Latra Abélard par Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, Mme Paméla Trécasse par M. Didier Amachalla.

Arrivée(s) en cours de séance : M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint à 17h09 (affaire n° 2021-134), M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint à 17h31 (affaire n° 2021-137), Mme Claudette Clain Maillot à 17h16 (affaire n° 2021-136), M. Jean-Claude Adois à 17h25 (affaire n° 2021-137), M. Didier Amachalla à 17h10 (affaire n° 2021-134), Mmes Firose Gador et Patricia Fimar à 17h09 (affaire n° 2021-134).

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents : M. Sergio Erapa, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber.

LE MAIRE



Olivier HOARAU

Affaire n° 2021-137

ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2022

Arrivée de MM. Jean-Claude Adois et Mihidoiri Ali.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi NOTRé n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2312-1 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil municipal approuvé le 6 octobre 2020 ;

Vu le rapport relatif aux orientations budgétaires 2022 présenté en séance le 02 novembre 2021 ;

Après avoir délibéré ;

PREND ACTE

Article 1 : de la présentation du rapport d'orientations budgétaires 2022 ;

Article 2 : de la tenue du débat portant sur les orientations budgétaires 2022 présenté au rapport, selon les modalités prévues par le règlement intérieur du Conseil municipal.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Le présent rapport a pour objet de présenter à l'assemblée délibérante et de soumettre au débat les orientations budgétaires de la Ville pour l'année 2022.

L'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit que dans les communes de plus de 3 500 habitants, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure de la gestion de la dette, doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les deux mois précédant l'examen du budget.

Ce rapport donne lieu à un Débat sur les Orientations Budgétaires (DOB) au sein de l'assemblée délibérante dans les conditions fixées par le règlement intérieur de la collectivité.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Le DOB représente une étape importante dans la procédure budgétaire de la ville. Il doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de la collectivité afin d'éclairer leurs choix lors du vote du budget primitif.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires relatif à l'exercice 2022, selon les modalités prévues par le règlement intérieur du Conseil municipal et sur la base du rapport annexé, sur lequel s'est tenu le débat.

Envoyé en préfecture le 17/11/2021
Reçu en préfecture le 17/11/2021
Affiché le 17/11/2021
ID : 974-219740073-20211109-DL_2021_137-DE



ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

*Rapport présenté et soumis au débat
du Conseil municipal du 2 novembre 2021*

SOMMAIRE

	Avant-propos	3
I.	Le contexte national	5
II.	Le contexte réunionnais	9
III.	Le contexte financier du budget communal	14
	A. Section de fonctionnement	15
	B. Section d'investissement	24
IV.	La maîtrise des grands équilibres financiers	28
V.	Les orientations d'action de la ville pour 2022	33
	1. L'éducation	37
	2. La culture, le patrimoine et le sport	42
	3. L'environnement, le cadre de vie et la biodiversité	48
	4. L'aménagement du territoire	50
	5. L'animation et la dynamisation du centre-ville	57
	6. L'emploi, la formation et l'insertion	61
	7. Le logement	66
	8. La sécurité, la solidarité et les services de proximité	70
VI.	Les orientations 2022 pour l'administration de l'action communale	77



Avant-propos

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) constitue un acte politique majeur et marque une étape fondamentale du cycle budgétaire.

Ce débat doit **permettre à l'assemblée délibérante d'appréhender les conditions d'élaboration du budget primitif 2022**, afin de pouvoir déployer son projet politique sur la base d'éléments d'analyse rétrospective, prospective et stratégique.

Les dispositions du projet de loi de finances pour 2022 n'étant pas stabilisées, les orientations présentées ci-après s'appuient donc sur des **hypothèses de travail susceptibles d'évoluer**.

En tout état de cause, trois éléments impactent le budget communal, pour 2021 voire 2022 :

❖ **La poursuite de la crise sanitaire** liée à la pandémie de la Covid 19 :

Cette situation a conduit la collectivité à adopter, en juillet 2021, une mesure de soutien au tissu économique local, au travers de l'exonération des redevances d'occupation pour les terrasses installées sur l'espace public, au bénéfice des restaurateurs, pour une période de 3 mois.

En outre, la Ville et son CCAS ont dû continuer à ajuster leur niveau et offre de services pour répondre aux mesures touchant à la gestion des activités et des sites recevant du public et pour éviter que des familles se retrouvent en situation de rupture de droit.

L'évolution de la crise sanitaire dans les mois à venir reste donc porteuse d'incertitudes en termes d'incidences budgétaires.

❖ **Les transferts de compétences vers l'échelon intercommunal :**

L'avis de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) sur la gestion des zones d'activités économiques est intervenu en décembre 2020. La délibération du TCO concernant la diminution à effectuer sur le montant de l'attribution de compensation (AC) versée aux communes ne sera effective qu'à la fin de l'année 2021. Ce n'est qu'à l'issue que les avances d'AC versées à ces dernières depuis 2017 pourront être régularisées. Les charges relatives à la période 2017-2020 étant évaluées au réel, le solde en faveur ou non de la Ville pourra impacter le budget de l'exercice 2021 ou celui de 2022.



- ❖ Enfin, **la Ville a fait le choix de ne pas augmenter les impôts en 2021**, cela afin de ne pas détériorer le pouvoir d'achat de la population portoïse et afin de ne pas rajouter aux difficultés rencontrées par les opérateurs économiques.

C'est donc dans un contexte toujours contraint que la Ville doit parvenir à offrir un service public de qualité aux Portoïses et garantir le développement équilibré de son territoire tout en maintenant une situation financière saine et pérenne.



I. LE CONTEXTE NATIONAL





Vers un retour à la normale des dépenses publiques

L'exercice 2022 marque le retour à la normale du point de vue budgétaire, après deux années de crise qui ont entraîné des dépenses importantes de soutien à l'économie. Le projet de Loi de Finances 2022 (PLF 2022) se traduit ainsi par une baisse du poids de la dépense, du déficit et de la dette publics sur l'économie française.

Le Gouvernement vise un retour de l'activité économique à son niveau d'avant-crise dès la fin de l'année 2021, avec une croissance de 6 % du Produit Intérieur Brut (PIB) pour cette année. Le PLF 2022 prévoit un niveau de croissance de + 4 % pour l'année à venir, ce qui permet d'envisager un rétablissement progressif des finances publiques.

S'agissant de la dette publique, après avoir connu une hausse marquée en 2020 (117,5%), le ratio d'endettement baisserait de plus d'un point et demi en 2022, pour atteindre 114 % du PIB, à la faveur notamment de la poursuite du rebond de l'activité.

Après avoir atteint 60,8% du PIB en 2020, la dépense publique baisserait très légèrement en 2021 à 59,9% en raison de la mobilisation des finances publiques pour continuer de répondre à la crise. Elle diminuerait en 2022 à 55,6% du PIB, marquant ainsi la normalisation des dépenses de l'Etat, après le contexte de crises sanitaire et économique des deux derniers exercices.

Passé à un niveau inédit en 2020 (9,1% du PIB), le déficit public se réduirait dès 2021 à 8,4% du PIB, pour atteindre un taux de 4,8% en 2022. Il s'établirait à 143,4 milliards d'euros, contre 197,4 milliards d'euros en 2020 (173,3 milliards prévus dans la loi de finances initiale pour 2021).

Le taux de prélèvements obligatoires, après s'être établi à 44,5 % du PIB en 2020, diminuerait à 43,7 % en 2021 puis de nouveau à 43,5 % en 2022, sous l'effet des mesures de baisse des impôts payés par les entreprises et les ménages.



La poursuite d'une réforme fiscale à forts enjeux

Pour 80% des Français, la taxe d'habitation sur la résidence principale a été supprimée en 2020, après avoir été allégée de 30% en 2018 et de 65% en 2019.

Pour les 20% des foyers restants, l'allègement a été de 30% en 2021 et sera porté à 65% en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale.

La suppression de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales se traduit pour les communes par **une perte de ressources, compensée par un transfert** à leur profit de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dès 2021.

Lorsque la TF départementale transférée est supérieure au montant de TH perdue, l'Etat prélève le surplus pour alimenter un fonds de compensation national en faveur des communes perdantes.

Ainsi, si la Ville récupère le taux de TFPB départemental d'avant la réforme, elle n'en perçoit pas l'intégralité. Du côté de l'administré, son niveau de taxation en TFPB reste le même mais la totalité de l'impôt payé n'alimente pas le budget communal.

Les grandes lignes du projet de loi de finances (PLF) 2022 concernant les collectivités

La dotation globale de fonctionnement (DGF), principale dotation au "bloc communal" et aux départements, **s'élèvera à 26,8 milliards d'euros en 2022.**

Comme précédemment, le **gel de la DGF** concerne le montant global de l'enveloppe, mais des variations ne sont pas exclues dans les montants individuels attribués aux collectivités. Les dotations seront en hausse ou en baisse par rapport à 2021 selon la situation de chaque commune.

En outre, la **dotation de solidarité urbaine (DSU)** et la **dotation de solidarité rurale (DSR)** **seront en augmentation de 95 millions d'euros chacune.** Cette augmentation étant financée à l'intérieur de l'enveloppe globale de la DGF, l'absence de revalorisation de cette dernière peut donc être considérée comme une perte de pouvoir d'achat pour le bloc communal et se traduire par des **pertes supplémentaires de DGF pour une grande partie des communes.**

Les montants consacrés à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et à la dotation Politique de la ville (DPV) seront maintenus à leur niveau de 2021.



❖ **La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)** connaît, quant à elle, un **abondement de 337 millions d'euros**. Il convient de noter néanmoins, que cette augmentation d'enveloppe est fléchée sur les contrats de relance et de transition écologique (CRTE).

❖ **Le PLF 2022 poursuit la réforme du calcul des critères utilisés dans la répartition des dotations**, engagée en loi de finances 2021. Cette réforme vise à adapter les critères aux modifications intervenues en 2021 dans le panier de ressources des collectivités locales, à savoir la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et l'allègement des impôts économiques en faveur des locaux industriels.

Le PLF 2022 propose ainsi d'élargir le périmètre des ressources prises en compte dans la mesure du potentiel fiscal et du potentiel financier des communes en intégrant les impositions communales suivantes :

- les droits de mutation à titre onéreux perçus par les communes ;
- la taxe locale sur la publicité extérieure ;
- l'imposition forfaitaire sur les pylônes électriques.

Le PLF propose ainsi de faire évoluer la logique de l'effort fiscal.

Il sera recentré sur les ressources la commune, plutôt que sur la pres exercée sur les ménages sur le territoire communal. Cela permet également d'en simplifier le calcul. Un mécanisme de correction est, en outre prévu afin de lisser dans le temps les effets des modifications.

❖ **S'agissant de l'octroi de mer**, le PLF 2022 transcrit en droit interne la décision européenne autorisant le régime de taxation différenciée de l'octroi de mer, adopté par le Conseil de l'Union européenne le 7 juin 2021, qui permet la **poursuite de ce dispositif jusqu'au 31 décembre 2027**.

❖ Les entreprises de **transport public aérien** et maritime sont jusqu'ici soumises à une taxe au profit des régions ultramarines, assise sur le nombre de passagers. **La suppression de cette taxe est prévue au PLF 2022, sans aucune compensation** des pertes de ressources occasionnées.

❖ **Les dépenses sociales des départements devraient également se stabiliser en 2022** après une hausse importante des dépenses de revenu de solidarité active (RSA) en 2020 (+6,7 % à champ constant). Le projet de loi de finances 2022 prévoit, à ce titre, d'expérimenter la recentralisation du financement du RSA pour les départements les plus en difficulté financière et qui seraient volontaires.

II. LE CONTEXTE REUNIONNAIS



+ S'agissant de la Région Réunion

Pour mener à bien son programme d'investissement, notamment de travaux de réhabilitations des écoles, des équipements sportifs et culturels, et des équipements de proximité, la Ville se positionne chaque année sur **l'appel à projets « Plan de Relance Régional »** (PRR). Ce sont ainsi 3 millions d'euros de subventions régionales qui ont été mobilisés pour le territoire portois de 2014 à ce jour.

La Ville est en attente des orientations de la nouvelle gouvernance régionale sur le maintien de ce dispositif pour 2022 et les années à venir.

A l'instar d'autres collectivités, la Région Réunion s'est engagée dans un plan de soutien et de relance économique pour faire face aux impacts de la crise sanitaire. **Pour la période 2021 à 2023, le plan de relance régional s'appuie prioritairement sur la mobilisation de fonds communautaires complémentaires** validés par le Conseil européen le 21 juillet 2020 (programme « Next génération EU »).

Ce sont ainsi 340 millions d'euros qui peuvent être mobilisés par La Réunion sur 3 ans pour :

- soutenir la commande publique ;
- améliorer la résilience du territoire face aux menaces potentielles climatiques ou sanitaires ;

- soutenir les entreprises et en particulier celles des secteurs les plus impactés ;
- développer le numérique.

La Ville entend **mobiliser ce plan de relance dès 2022**, principalement pour :

- La digitalisation des écoles ;
- Le développement du télétravail et d'espace de coworking ;
- La requalification d'espaces publics dans le cadre des programmes « Action Cœur de Ville » et « NPNRU – Nouvo LORIZON » ;
- Le soutien aux activités du centre-ville.

En sus, des discussions sont engagées avec le Conseil Régional s'agissant de **sa contribution à la réalisation de projets structurants** entrant dans son champ de compétence, notamment :

- La requalification des routes nationales traversant le territoire portois ;
- La construction des nouveaux locaux de l'école d'architecture de La Réunion ;
- La construction du lycée de la mer ;
- La réhabilitation de la Halle des manifestations, lieu d'accueil du « Hub de l'ESS ».



S'agissant du Département

La deuxième **génération du Pacte de Solidarité Territoriale, pour la période 2021-2023**, a été validée par la commission permanente du Département le 20 octobre 2020.

Le Département alloue ainsi une enveloppe de 100 millions d'euros aux communes sur trois années. Cette enveloppe est répartie de la manière suivante :

- ❑ un volet investissement « socle commun » : 75M€ ;
- ❑ un volet investissement « projets structurants » qui permettra de financer les projets d'ampleur portés par les territoires : 10M€ ;
- ❑ un volet fonctionnement : 15M€.

L'enveloppe affectée à la Ville de Le Port est de :

- **3 057 685 €** pour les opérations d'**investissement** émergeant au « Socle commun » ;
- **645 480 €** pour les actions de **fonctionnement** sur le « Volet social ».

Pour les opérations d'investissement émergeant au « Socle commun », le Département a déterminé deux thématiques correspondant à ses priorités :

- La transition écologique et solidaire, ceci dans le but d'amplifier la mise en œuvre de son Plan de Transition Ecologique et Solidaire ;
- La construction et les travaux pour les services à la population, dans le champ des politiques publiques de la collectivité. Sont ainsi visés :
 - la création de points d'accès aux droits, l'accueil pour les enfants et les personnes vulnérables ;
 - les travaux de voirie à proximité des équipements départementaux ;
 - toute autre action qui entre dans le champ de cette priorité.

Pour les actions de fonctionnement sur le volet social, cinq axes d'intervention ont été définis :

1. Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des publics vulnérables ;
2. Accompagner les enfants et les familles confrontées à des difficultés socio-éducatives ;
3. Soutenir les actions de maintien du lien social et de lutte contre l'isolement des personnes âgées et des personnes porteuses de handicap ;
4. Participer à l'amélioration de l'habitat ;
5. Soutenir les collectivités dans le développement de l'ingénierie de projet.



S'agissant du Territoire de la Côte Ouest (TCO)

L'application de la loi NOTRe engagée en 2017 avec les travaux relatifs aux transferts de compétences Economique et Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) au TCO, s'est poursuivie avec le **transfert des compétences Eau et Assainissement depuis le 1^{er} janvier 2020.**

S'agissant de la compétence en matière de gestion de zones d'activités économiques (ZAE), la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées ne s'est prononcée que le 23 décembre 2020 sur le montant des charges transférées, évaluées à 467 024 €.

Cette évaluation conduit, conformément à la loi, à une diminution équivalente sur le niveau de l'attribution de compensation (AC) versée par le TCO à la Ville. Celle-ci est appliquée à compter de 2021, l'évaluation pour la période 2017/2020 se faisant sur la base des coûts réels engagés.

L'Attribution de Compensation (AC) versée par le TCO à la Ville représentait, avant les transferts de compétences, une recette annuelle substantielle de 12,6 millions d'euros. Après prise en compte des charges transférées sur l'ensemble des compétences concernées, le montant de l'AC est ramené à 11,97 millions d'euros.

Le partenariat de la Ville de Le Port avec la structure intercommunale se poursuivra en 2022, en particulier sur l'élaboration du projet de territoire 2022 / 2035 de l'intercommunalité, intitulé #OUEST 2040.

Ce projet porte de forts enjeux puisqu'il s'agit de déterminer une stratégie de développement équilibré du territoire intercommunal et son pendant financier et fiscal. A partir d'un diagnostic identifiant les atouts et faiblesses, il s'agit de définir les perspectives à moyen et long termes, les objectifs structurants, les actions et ressources pour les atteindre et les champs d'intervention respectifs, partagés ou mutualisés de l'intercommunalité avec ses communes membres.



La ville de Le Port sera particulièrement attentive à l'élaboration du Pacte Financier et Fiscal de solidarité associé au projet de territoire. En effet, la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine rend obligatoire la conclusion d'un tel pacte dans le but de réduire les disparités de charges et de recettes entre les communes membres. Le loi prévoit à défaut, l'instauration d'une dotation de solidarité communautaire.

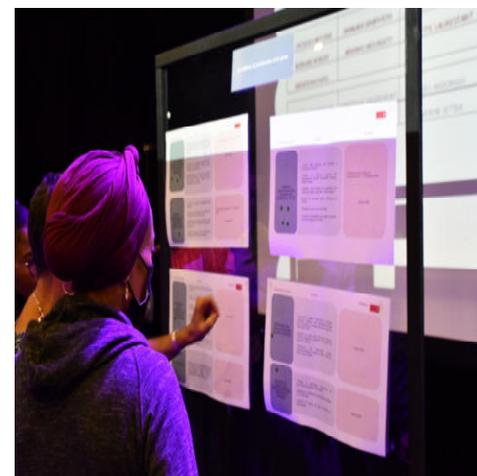
Outre ce volet, la collaboration se poursuivra également dans le domaine de l'aménagement avec le nouveau programme de renouvellement urbain Ariste Bolon / SIDR Haute – « *Nouvo Lorizon* » et le dispositif « Action cœur de ville ».

Parallèlement, les démarches de mutualisation de moyens et d'outils se poursuivront (système d'information géographique, observatoire fiscal, documentation et archivage numérique).

Enfin, les nouvelles orientations politiques de l'intercommunalité notamment en termes de mobilités actives devraient pouvoir être déclinées à court terme sur le territoire portois.



III- LE CONTEXTE FINANCIER DU BUDGET COMMUNAL



A

Section de fonctionnement

1. Recettes

L'évolution des recettes courantes de fonctionnement varie selon leur nature.

Y participent notamment :

- les dispositions prévues par la loi de finances, en particulier sur le niveau des dotations versées par l'Etat,
- l'évolution des tarifs des services à la population et des redevances d'occupation,
- l'augmentation des bases des impôts directs fixés par les services fiscaux,
- celle des taux de fiscalité locale,
- les subventions captées par la collectivité auprès des divers partenaires
 - Etat, Région, Département, Banque des Territoires, TCO, etc.

		2016	2017	2018	2019	2020	Prévisionnel 2021	2015/ 2021 Moyenne annuelle
Montant		58,8	59,9	60,5	61,7	63	64,8	-
Evolution	en M€		1,1	0,6	1,2	1,3	1,8	1,2
	en %		2%	1%	2%	2%	3%	2%

Contexte

Sur la période 2016 / 2021, les produits de fonctionnement courant augmentent en moyenne annuelle de 1,2 millions d'euros, soit une croissance moyenne annuelle de + 2 %.

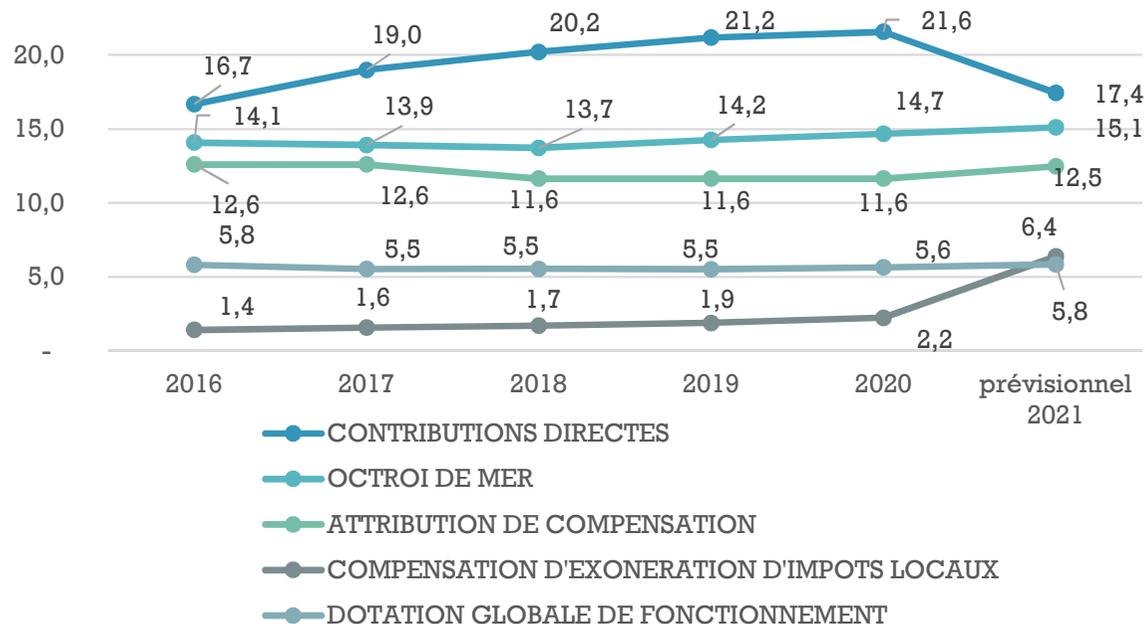
L'évolution des recettes courantes est peu dynamique. Sur la période 2014-2017, la Ville a dû faire face à une diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat. A cela se rajoute la suppression de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) du TCO depuis 2017.

A

Section de fonctionnement

1. Recettes

Evolution des principales recettes de fonctionnement (en M€)





Ainsi, la dynamique d'évolution des recettes de la collectivité repose essentiellement sur le produit des contributions directes.

Pour autant, sur la période, le levier fiscal n'a été utilisé qu'une seule fois, avec l'augmentation de la taxe sur le foncier bâti effectuée en 2018.

La croissance du produit des contributions directes repose donc essentiellement sur la dynamique des bases fiscales, qui évoluent en fonction des nouvelles constructions, des améliorations apportées sur des bâtiments et des destructions d'immeubles.

La réforme mise en œuvre par le Gouvernement va vers la suppression de la taxe d'habitation (TH).

Depuis 2020, la Ville n'a plus à se prononcer sur le taux de taxe d'habitation sur les résidences principales.

Depuis 2021, 80 % des foyers fiscaux ne payent plus la TH sur leur résidence principale. Pour les 20 % de ménages restants, c'est-à-dire les catégories les plus aisées, l'allègement est étalé jusqu'en 2023, où plus aucun ménage ne la paiera.

Pour compenser la perte de recettes que constituait la taxe d'habitation dans les budgets communaux, les communes se voient transférer en 2021 le montant de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçu par les départements en 2020. La loi prévoit un mécanisme d'ajustement par lequel l'Etat reverse à la commune un montant de TFPB départementale équivalent au montant de TH perdue.

Cette réforme fiscale se matérialise dans le budget communal par une diminution des contributions directes, compensée par une dotation de compensation d'exonération des impôts locaux.

Pour 2022, les taux des impôts locaux sur le foncier n'évolueront pas.



Dans le cadre des transferts obligatoires de compétences au TCO, la Collectivité subit une baisse de son attribution de compensation (AC), puisqu'elle n'aura plus la charge des dépenses afférentes aux compétences transférées.

L'AC atteignait 12,6 M€ avant les transferts de compétences prévues par la loi NOTRé.

Pour mémoire, les compétences « Zones d'Activités Economiques » (ZAE) et « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) ont été transférées au TCO respectivement depuis le 1^{er} janvier 2017 et le 1^{er} janvier 2018.

Pour la compétence GEMAPI, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est prononcée le 17 avril 2019 sur le montant des charges transférées (affaire 2019-099 du 06/08/2019), qui s'est traduit par une diminution de l'AC de 159 759 €.

S'agissant de la compétence en matière de ZAE, la décision de la CLECT du 23 décembre 2020 (affaire 2021-057 du 04/05/2021), se traduit par une diminution de 467 024 € de l'AC à compter de 2021.

De ce fait, les montants d'AC versés par le TCO sur la période 2017-2020 correspondent à des avances. Une régularisation doit à présent intervenir, par rapport aux montants versés.

Dans ce cadre, un solde en faveur de la commune est escompté sur 2021. La délibération correspondante du TCO, prévue en novembre 2021, permettra d'affiner les incidences de ce transfert de compétences.

De façon générale, compte tenu de la faible croissance des recettes globales de fonctionnement, la maîtrise des dépenses communales sera toujours de rigueur .

A

Section de fonctionnement

2. Dépenses

Contexte et perspectives

Sur la période 2016 / 2021, les charges courantes augmentent de **2,7 % en moyenne par an, soit 1,5 million d'euros.**

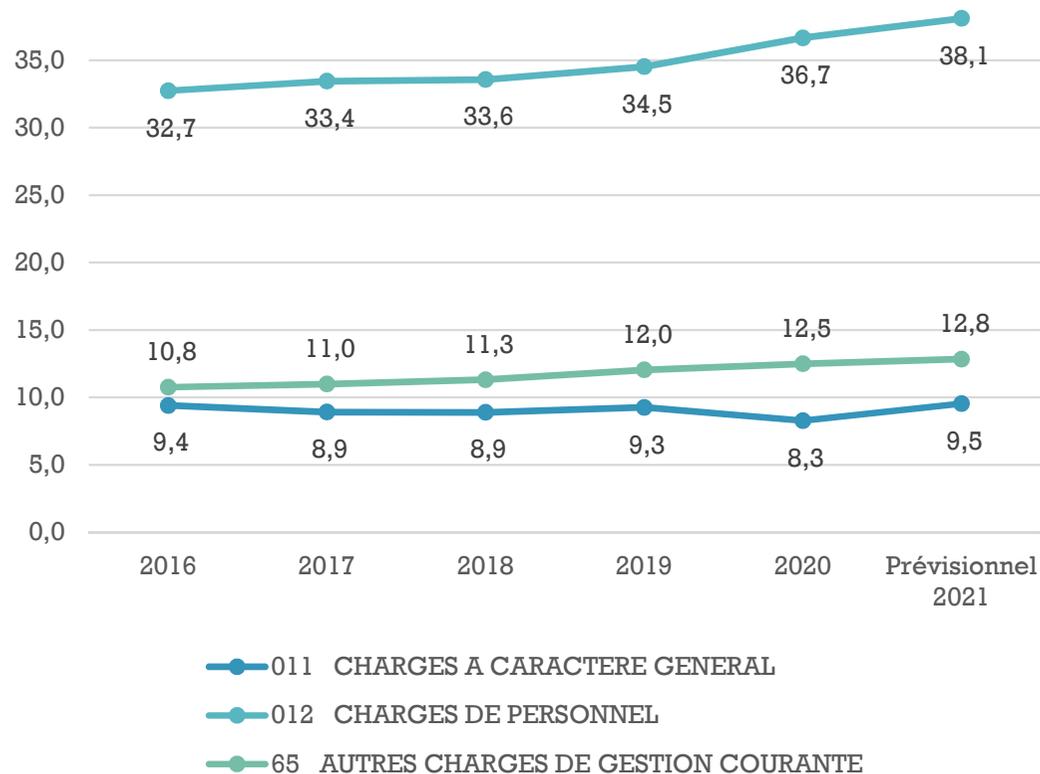
L'évolution des dépenses de fonctionnement découle essentiellement des charges de personnel (chapitre 012). Celles-ci augmentent mécaniquement selon les règles d'avancement des agents prévues par la loi et selon les besoins nécessaires au bon fonctionnement de l'administration communale.

Les efforts de gestion réalisés ont permis de contenir le niveau des charges à caractère général (chapitre 011) et autres charges courantes (chapitre 65).

Pour 2021, les charges courantes de fonctionnement devraient atteindre 60,5 millions d'euros en fin d'année, soit une augmentation prévisionnelle de l'ordre de 5,3% par rapport à 2020.

Outre les charges de personnel, cette évolution découle essentiellement des provisions prévues sur l'exercice.

Evolution des charges courantes de fonctionnement en M€



A Section de fonctionnement 2. Dépenses

Charges courantes de fonctionnement	2016	2017	2018	2019	2020	Prévisionnel 2021	Evolution Moyenne annuelle
Montant (en M€)	52,9	53,3	53,8	55,8	57,4	60,5	1,5
Evolution	-	0,8%	0,9%	3,7%	2,9%	5,4%	2,7%

+ Des concours financiers à stabiliser

Dans le souci de préserver la dynamique du tissu associatif, les concours aux associations et aux établissements d'enseignement seront maintenus autour de 4,9 millions d'euros en 2022.

La subvention de la Ville au CCAS a connu une augmentation de 0,4 millions d'euros en 2021, pour atteindre 4,9 M€. En 2022, les moyens dédiés à l'action sociale (petite enfance, enfance, jeunesse, personnes âgées, etc.) seront stabilisés.

Sauf imprévu ou remise en cause des quotas, le dispositif des emplois aidés géré par le CCAS devrait être maintenu au même niveau que celui de 2021.

La poursuite de la maîtrise des charges de personnel

Les charges de personnel représentent 60% des dépenses de fonctionnement en 2021.

L'année 2020 a été marquée notamment par des dépenses imprévues liées :

- à la crise sanitaire,
- à la mise en place du RIFSEEP,
- et aux élections législatives partielles.

En 2021, toujours impactée par la crise sanitaire, la collectivité a néanmoins entamé un retour progressif à une évolution plus proche de la moyenne constatée sur la période 2016/2021, soit 3,2%,

		2016	2017	2018	2019	2020	Prévisionnel 2021	2016/ 2021 Moyenne annuelle
Charges de personnel		32,7	33,4	33,6	34,5	36,7	38,1	-
Evolution entre n-1 et n	en M€	1,2	0,7	0,1	1,0	2,1	1,4	1,1
	en %	3,8%	2,2%	0,4%	2,8%	6,2%	3,9%	3,2%

+ Evolution de la masse salariale en 2022

La masse salariale sera impactée classiquement par les mesures nationales qui s'imposent à la collectivité : évolution des charges employeur, poursuite de la mise en œuvre du PPCR (revalorisation d'échelons pour la catégorie C), augmentation du point d'indice, etc.

À cela se rajoute l'augmentation mécanique des salaires due à l'évolution des carrières et à la promotion interne (Glissement Vieillesse Technicité).

L'évolution des dépenses de personnel reste également soumise aux contraintes d'accroissement temporaire d'activité dans certains domaines. Ces contraintes concernent en particulier la gestion de la crise sanitaire dont l'évolution reste à apprécier et l'organisation des élections présidentielle et législatives.

Données de références

Structuration des effectifs au 01/01/2021

Apprentis	15
Contractuels permanents	689
Contractuels temporaires	50
Titulaires	195
TOTAL	949

Durée du temps de travail

La durée du temps de travail dans la collectivité est de 35 heures sauf cas particuliers prévus par le Plan d'Actions Sociales et de Qualité de Vie au Travail des Ressources Humaines (PAQT RH).

Evolution des effectifs depuis 2017

Années	2017	2018	2019	2020	2021
Total	862	857	855	916	949

+ Evolution de la masse salariale en 2022

La masse salariale sera également impactée par les mesures internes à la collectivité.

S'agissant de la mise en œuvre de la nouvelle organisation, si la mobilité interne est privilégiée pour valoriser les compétences et les qualifications des agents, des recrutements sont tout de même à prévoir.

En termes d'action sociale, le dispositif des chèques déjeuners sera bien évidemment maintenu.

Enfin, suite au dernier rapport de la Chambre Régionale des Comptes en 2020, l'exercice devra également se traduire par des évolutions en matière de gestion de carrière des agents non titulaires et sur l'organisation des actions en faveur du personnel, mises en œuvre dans le cadre des Lignes Directrices de Gestion (LDG) qui reprendront les dispositions du PAQT RH.

Un conventionnement avec le **Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP)** est en cours d'élaboration avec en perspective, une diminution sensible de cette contribution dans un délai de trois ans.

Pour répondre aux évolutions réglementaires et aux mesures adoptées par la Municipalité, la progression de la masse salariale sera de l'ordre de 2,5 à 3% en 2022. La vigilance sera maintenue sur ce chapitre, en dépit de sa rigidité.

Contexte

Les cessions, les subventions, l'emprunt et l'autofinancement constituent les quatre principales sources de financement des investissements.

Les cessions d'actifs (foncier, titres de participation) ont permis de financer significativement les dépenses d'équipement de la collectivité depuis plusieurs années. Sur la période 2016-2021, celles-ci s'élèvent à **32,8 millions d'euros**.

Au niveau **des subventions**, le taux moyen sur la période 2016-2021 est de l'ordre de **22%**, soit **15,6 millions d'euros**.

S'agissant de l'emprunt, le **désendettement** prévisionnel sera de l'ordre de **21,5 millions d'euros** sur la période 2014/2021, avec une dette qui passe de **48,3 millions d'euros** à **26,8 millions d'euros**.

Enfin, **l'autofinancement** représente la part de l'excédent de fonctionnement affectée au financement des dépenses d'équipement.

Il est à noter que suite au transfert des compétences en matière d'eau potable et d'assainissement au TCO au 1^{er} janvier 2020, les résultats des budgets annexes dissouts (Eau, Assainissement et SPANC) ont été agrégés au niveau du budget principal pour un montant de l'ordre de 14,8 millions d'euros.

B

Section d'investissement

1. Recettes

Perspectives

Pour 2022, **la démarche proactive de recherche de subvention va se poursuivre**. Un taux de subvention de **22%** est pris en compte dans l'hypothèse de construction de l'équilibre budgétaire.

Le niveau prévisionnel des **cessions immobilières** est de l'ordre de **4,7 millions d'euros**.

Le niveau prévisionnel **des emprunts 2022 est de 5,1 millions d'euros au maximum**. Ce montant correspond au prêt bonifié contractualisé en 2018 avec la Caisse des Dépôts et Consignations. Il sera mobilisé au besoin.

La capacité d'investissement qui en résulte pour 2022 est de l'ordre de 13,8 millions d'euros.

A ce montant viendra se rajouter l'excédent reporté de 2021 qui devrait être de l'ordre de 15 millions d'euros.

B

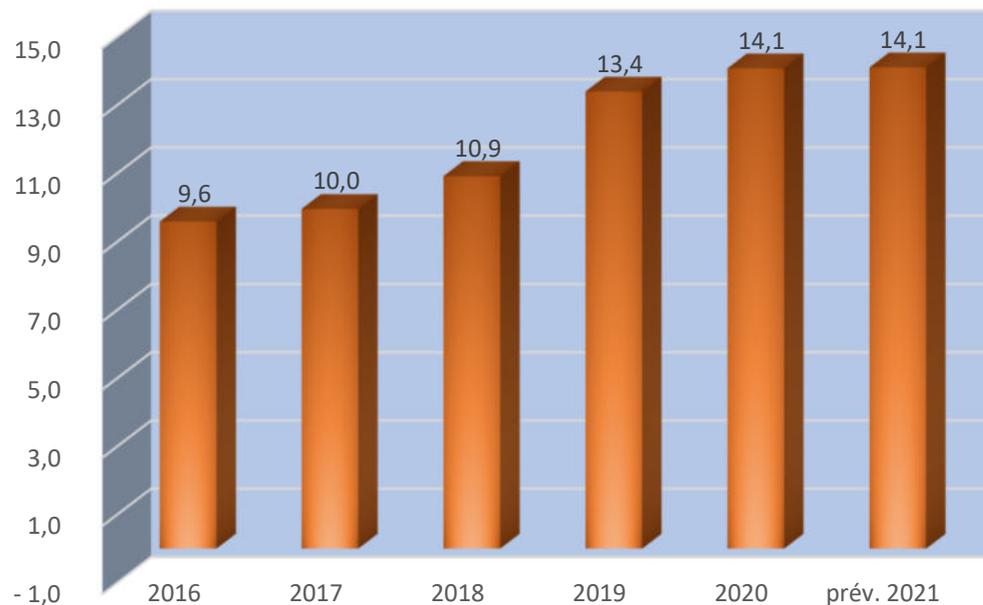
Section d'investissement

1. Recettes

Evolution des dépenses d'équipement

Le prévisionnel de mandatement à la fin de 2021 devrait être de l'ordre de 14,1 millions d'euros, confirmant ainsi la montée en charge des réalisations, constatée depuis 2019.

Evolution des dépenses d'équipement en M€



Pour 2022, compte tenu des capacités d'autofinancement, le **niveau d'investissement de la Ville pourrait être maintenu** à celui de ces 3 dernières années.

B Section d'investissement 2. Dépenses



Concernant les opérations en AP/CP (autorisation de programme/crédit de paiement), les orientations en matière d'autorisation de programme sont les suivantes :

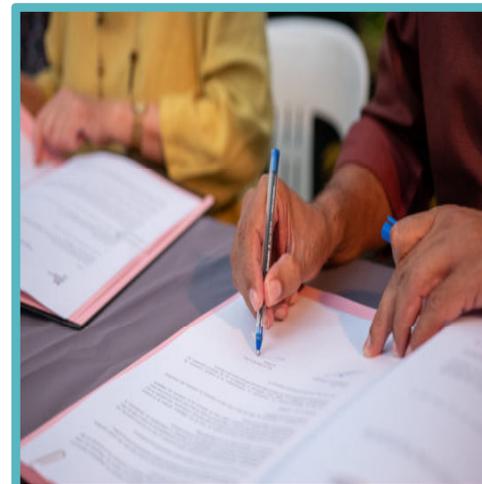
	Montant de l'AP prévisionnel	Réalisation prévisionnelle 2021	Réalisations cumulées prévisionnelles au 31/12/2021	Montant prévisionnel du CP 2022	Solde AP/CP au 31/12/2021
Réfection de l'Eglise Jeanne d'Arc	900 000,00	1 000,00	870 582,12	1 000,00	28 417,88
Ecoles	15 000 000,00	1 530 489,83	11 666 691,37	1 250 000,00	2 083 308,63
ANRU	15 300 000,00	853 073,31	14 891 036,65	-	-
NPNRU – Phase opérationnelle	30 104 857,00	751 588,75	762 798,42	2 681 764,00	27 423 093,00

IV - LES ÉQUILIBRES FINANCIERS

En dépit d'un excédent brut courant en diminution, l'évolution de l'épargne nette et du ratio de capacité de désendettement reste favorable, grâce aux produits de cession.

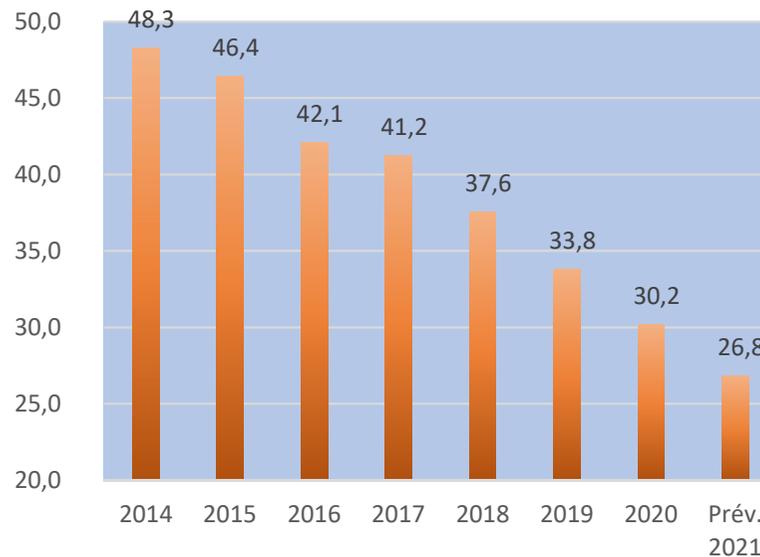
Grâce aux produits de cession et aux excédents reportés, la dynamique d'investissement est favorable à court et moyen terme.

En fonctionnement, la maîtrise des équilibres passe par la rationalisation des dépenses et la recherche de financement puisque le levier fiscal ne sera pas actionné en 2022.



Sur la gestion de la dette

Evolution de l'encours de dette (en M€)



La dette passe de 1 248 € à 794 € par habitant sur la période.

La politique volontariste menée depuis 2014 s'est traduite par un **désendettement de 21,5 M€** et a permis de ramener le **taux d'endettement en dessous de 50%**.

taux d'endettement



Sur les niveaux d'épargne et la capacité de désendettement

L'**excédent brut courant (EBC)** traduit la capacité de la collectivité à faire face à ses dépenses courantes, comme la différence entre les recettes et les dépenses, hors éléments financiers et exceptionnels.

A partir de l'excédent brut courant, la prise en compte des éléments exceptionnels et des intérêts de la dette conduit à l'**épargne brute**.

Le **ratio de capacité de désendettement** exprime le nombre d'années nécessaires pour rembourser la totalité du stock de dette, dans l'hypothèse où la collectivité y affecterait la totalité de l'épargne brute.

A partir de l'épargne brute, la prise en compte du capital de la dette conduit à l'**épargne nette** qui renvoie ainsi à la **capacité pour la collectivité à autofinancer ses investissements**.

	2016	2017	2018	2019	2020	Prév. 2021
EBC en M€	5,8	6,5	7,2	5,9	5,5	3,7
Dette en M€	42,1	41,2	37,6	33,8	30,2	26,8
Epargne brute en M€	5,4	13	10,3	10,6	12,9	7,6
Epargne nette en M€	1,1	8,9	6,7	6,8	9,3	4,0
Capacité de désendettement en année	7,8	3,2	3,7	3,2	2,3	3,5

Les équilibres financiers

Le niveau des produits de cessions et le désendettement effectué sur la période permettent de contenir l'augmentation de la **capacité de désendettement**.

La constitution de l'épargne brute et de **l'épargne nette s'appuie sur les recettes exceptionnelles** et plus particulièrement sur les produits de cessions immobilières.

Compte tenu du niveau des excédents reportés, **la capacité d'investissement** se présente ainsi de façon favorable à court terme.

Cependant, cette situation ne doit pas masquer une situation de tension au niveau de la section de fonctionnement.

En effet, **tenant compte de la situation socio-économique de la majorité des ménages portois**, malgré la diminution significative des dotations sur la période d'une part et l'évolution mécanique des charges de personnel d'autre part, **la Collectivité a fait le choix de ne pas actionner le levier fiscal depuis 2018** (pas d'augmentation du taux de la taxe foncière bâtie).

L'évolution des recettes fiscales étant modérée (évolution liée uniquement aux bases locatives, en fonction des constructions nouvelles, des améliorations et des démolitions de bâtiments), **l'excédent brut courant est en diminution**.

Les marges de manœuvre sont donc toujours contraintes au niveau de la section de fonctionnement.

Les équilibres financiers

A cet égard, **les efforts de gestion devront être poursuivis**, en particulier, en favorisant les approches transversales, qui permettent d'optimiser les interventions (démarche projet) et en poursuivant la démarche de maîtrise des dépenses courantes (plan d'économies sur les consommations en eau et en énergie pour exemple).

Les efforts seront également maintenus en termes **d'augmentation des recettes de fonctionnement, au travers, notamment, de la recherche de subventions.**

La mise à jour des bases fiscales reste un enjeu qui peut être significatif à moyen terme. Dans ce cadre, la convention de mutualisation avec le TCO a été renouvelée en 2020.

En outre, dans le cadre de la convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux, signée en 2020 avec la Direction Régionale des Finances Publiques, le travail de structuration du suivi des impayés sera poursuivi, en collaboration avec le Comptable public.

Il en sera de même concernant la démarche d'**optimisation de la gestion des biens communaux mis à disposition** (régularisation des occupants sans titre, questionnement des modalités de mise à disposition, conventionnement, etc.).

Envoyé en préfecture le 17/11/2021

Reçu en préfecture le 17/11/2021

Affiché le 17/11/2021

ID : 974-219740073-20211109-DL_2021_137-DE

33

SLOW



V. LES ORIENTATIONS D'ACTION POUR 2022

+ Une démarche de co-construction du programme d'actions 2022

Dans la continuité de 2020 et 2021, l'élaboration du programme d'actions 2022 s'inscrit dans une **volonté affirmée de coopération et de co-construction de la feuille de route de la collectivité**, entre élus et administration.

L'objectif visé est de **fédérer les équipes politique et administrative autour du projet municipal**, afin de partager une vision commune de la cité, de son histoire et de ses perspectives, de la collectivité et de son organisation.

Dans le cadre de la préparation budgétaire 2022, les échanges ont permis de **mesurer le chemin parcouru, d'ajuster les actions en cours** au contexte national, réunionnais et portoïis, et de **programmer les actions restant à réaliser** notamment celles devant démarrer dès 2022.

Les éléments de contexte de nature à impacter le projet municipal ont été identifiés et partagés, notamment :

❖ Les **changements** à prendre en compte :

- De nouveaux partenaires (changements de gouvernance à la Région et au Département) ;

- L'évolution de la structure des familles (monoparentalité, vieillissement de la population, etc.) ;
- La digitalisation de la société et des démarches administratives ;
- L'individualisation des comportements.

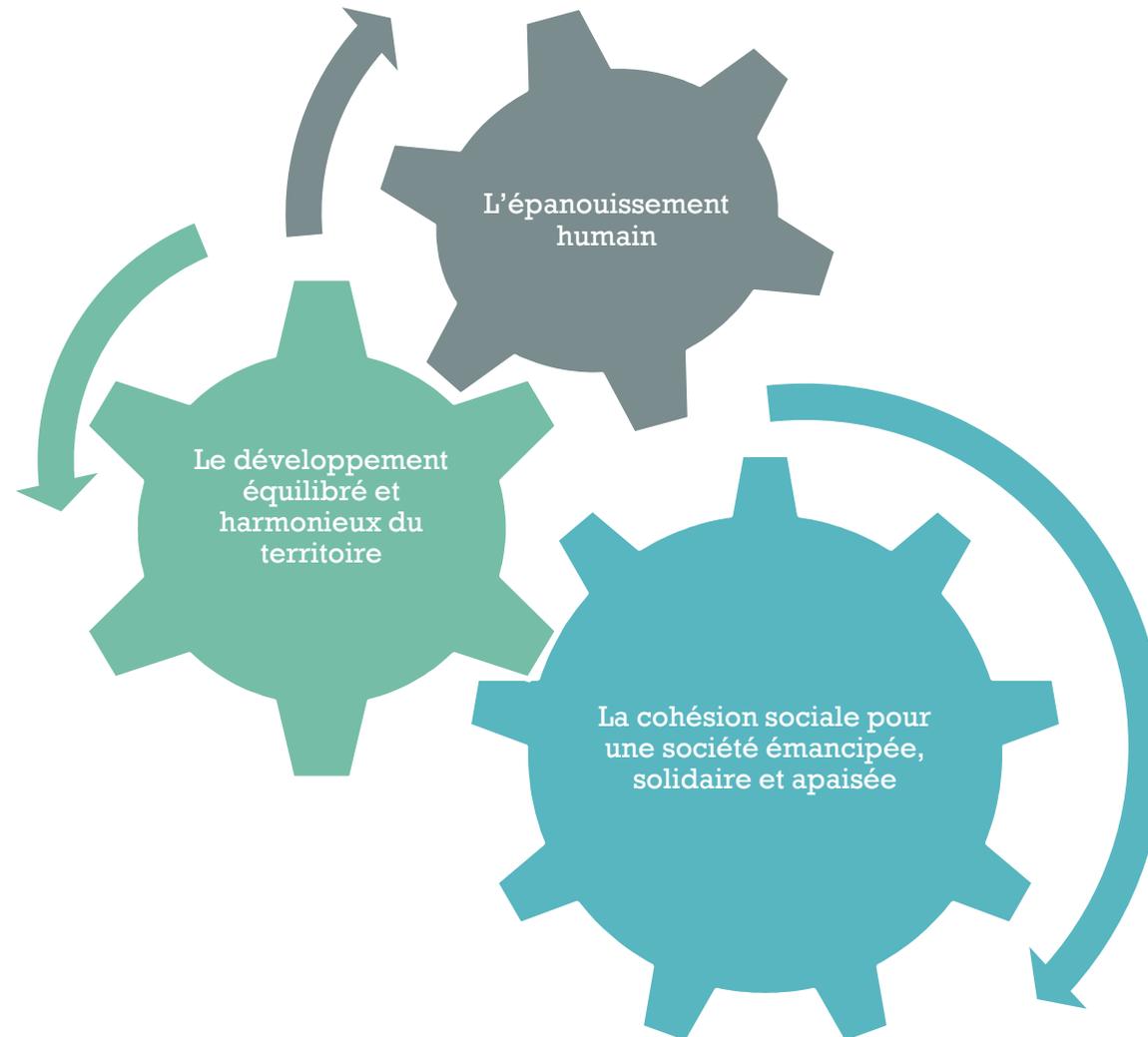
❖ Les **défis** à relever :

- L'évolution positive de l'image de la Ville, l'attractivité résidentielle du territoire et commerciale du centre-ville ;
- La transition écologique, le développement de circuits courts tant en termes de production locale qu'en termes de mobilité ou encore d'offres de services ;
- Des activités et des emplois portoïis pour les Portoïis ;
- La communication continue, lisible et adaptée aux besoins des usagers.

❖ Les **contraintes** à intégrer :

- Liées à la pandémie, à savoir les incertitudes, les impacts économiques, les risques de pénurie et l'augmentation des coûts, etc. ;
- La fragilité des liens sociaux, des emplois et plus globalement la précarité socio-économique des familles accentuées par la crise sanitaire ;
- Les faibles marges de manœuvre budgétaires en fonctionnement ;
- Les cadres réglementaires et les orientations parfois peu lisibles de l'Etat ;
- Le temps d'installation des nouvelles équipes politique et administrative.

+ Le programme politique 2020 - 2026 poursuit trois grands objectifs imbriqués





Sa mise en œuvre se décline en huit axes stratégiques d'intervention

L'éducation de la crèche à l'école

• Les jeunes Portoais, l'avenir de notre Ville

page 37

La culture, le patrimoine et le sport

• S'épanouir dans sa ville pour construire son projet de vie

page 42

L'environnement et le cadre de vie

• Une ville plus verte pour un meilleur cadre de vie

page 48

L'aménagement du territoire

• Une nouvelle dynamique de développement pour notre ville

page 50

L'animation et la dynamisation du centre-ville

• Nout centre-ville en lèr !

page 57

L'emploi, la formation et l'insertion

• Investir durablement dans les compétences portoises

page 61

Le logement

• Bien dans son logement, bien dans sa ville

page 66

La solidarité, la sécurité et les services de proximité

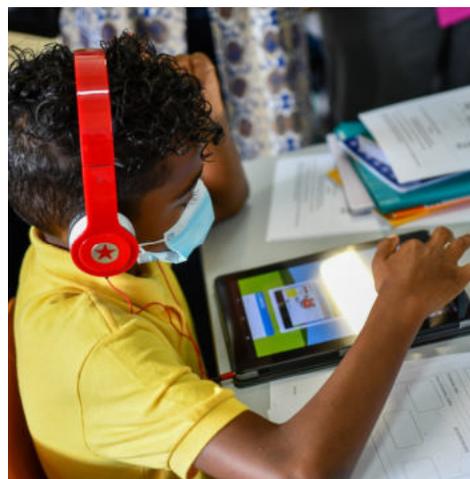
• Le Port, Ville solidaire

page 70



1. L'éducation de la crèche à l'école

« L'éducation et l'accompagnement des plus jeunes sont des priorités fortes pour les nouveaux élus. Il s'agit d'offrir une chance de réussite à chacun. Pour nous, c'est un investissement d'avenir. »





Les orientations prioritaires pour 2022



Poursuivre la réhabilitation des écoles.



Renforcer l'inclusion des enfants en situation de handicap à l'école et dans les structures petite enfance.



Créer de nouvelles places en crèche.



Mettre en place des actions culturelles dès la petite enfance.

Les actions à poursuivre et à renforcer en 2022

Envoyé en préfecture le 17/11/2021
Reçu en préfecture le 17/11/2021
Affiché le 17/11/2021
ID : 974-219740073-20211109-DL_2021_137-DE

Thématique prioritaire

Actions

Échéance

Accompagner les enfants en situation de handicap

Poursuivre les travaux relatifs à l'amélioration des conditions de travail et de bien-être dans les classes d'Unité Locale d'Inclusion Scolaire (ULIS).

Année scolaire 2022/2023

Réaliser l'adaptation bioclimatique des écoles

- 1.Continuer la végétalisation des cours d'écoles.
- 2.Améliorer les conditions de travail et le bien-être au sein de l'école.
- 3.Assurer l'isolation thermique du bâti.
- 4.Installer un système de production d'eau chaude solaire sur les écoles.
- 5.Installer des rideaux ignifugés sur toutes les écoles.

Année scolaire 2022/2023

Sécuriser les écoles

- Aménager les cours d'écoles :
- Ecole Françoise Dolto maternelle.
 - Ecole Pauline Kergomard maternelle.

Juillet /août 2022

Les actions à poursuivre et à renforcer en 2022

Envoyé en préfecture le 17/11/2021
Reçu en préfecture le 17/11/2021
Affiché le 17/11/2021
ID : 974-219740073-20211109-DL_2021_137-DE

Thématique prioritaire

Actions

Échéance

Lutter contre l'échec et le décrochage scolaire.

1. Maintenir le renforcement du Programme de Réussite Educative.
2. Poursuivre le développement quantitatif et qualitatif du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS).

Toute l'année

Renforcer les actions de soutien à la parentalité

1. Développer les actions du pôle parentalité (Maison de l'Éducation et de la Parentalité + Lieu d'Accueil Enfant Parent) du CCAS.
2. Poursuivre la coordination des acteurs locaux de la parentalité.

- Action du pôle parentalité: toute l'année (1 recrutement en renfort fin 2021, nouveau projet de service au 1^{er} trimestre 2022)
- Réseau acteurs parentalité: rencontres bimestrielles et actions dans le cadre d'un REAAP (réseau d'écoute et d'accueil à la parentalité)

Développer des actions d'éducation à la santé et le « bien manger » à l'école

1. Développer les actions d'éducation à la nutrition dans le cadre du Contrat Local de Santé et de la Cité éducative.
2. Augmenter la part des approvisionnements en produits bio dans les repas des crèches et des écoles.
3. Mettre en place « Les petits-déjeuners partagés » afin de sensibiliser les enfants et les parents à la prévention contre l'obésité et le diabète.
4. Mettre en œuvre des ateliers nutritionnels durant la pause méridienne, les mercredis loisirs, les centres aérés.

Années scolaires 2022 et 2023

Les actions à poursuivre et à renforcer en 2022

Envoyé en préfecture le 17/11/2021
Reçu en préfecture le 17/11/2021
Affiché le 17/11/2021
ID : 974-219740073-20211109-DL_2021_137-DE

Thématique prioritaire

Actions

Échéance

Accompagner
l'éducation au
numérique à l'école

1. Définir et arrêter les modalités de mise en œuvre du dispositif 1 enfant / 1 tablette.
2. Poursuivre le développement des espaces connectés accessibles à tous les équipements publics (médiathèque, centres sociaux, etc...).
3. Continuer le câblage dans les salles de classe + réseaux wifi (7 écoles élémentaires).
4. Poursuivre l'équipement en tableau numérique /vidéoprojecteur interactif (6 tablettes par classe).
5. Faire entrer les parents dans l'école par un accompagnement à l'usage du numérique.

1. Projet défini au 1^{er} trimestre 2022.
2. Déploiement des TNI et tablettes dans l'ensemble des salles de classes pendant les vacances scolaires 2022.
3. Année scolaire 2022/2023.
4. Année scolaire 2022 /2023.
5. Intervention de l'association AGAME en support aux familles tout au long de l'année.

Offrir un service de
restauration scolaire
gratuit

Mettre en place la gratuité de la cantine pour une première partie des rationnaires (les quotients familiaux les plus bas).

Année 2022



2. La culture, le patrimoine et le sport

« Découvrir de nouvelles pratiques, s'initier à un sport ou aux arts telles sont nos ambitions pour créer une ville pour bien vivre ensemble. »



Envoyé en préfecture le 17/11/2021
Reçu en préfecture le 17/11/2021
Affiché le 17/11/2021
ID : 974-219740073-20211109-DL_2021_137-DE





Les orientations prioritaires pour 2022

Envoyé en préfecture le 17/11/2021
Reçu en préfecture le 17/11/2021
Affiché le 17/11/2021
ID : 974-219740073-20211109-DL_2021_137-DE



Lancer les études pour la réhabilitation du cinéma Casino et le Village Titan, l'évolution de l'espace Lambrakis en campus du sport, l'aménagement et la création de sites de plein air dont un skate parc.



Accompagner la mise en place d'un lieu d'expression digitale et de sensibilisation pour les jeunes Portoïis.



Développer des circuits de visite du patrimoine de la ville pour mieux faire connaître l'histoire de Le Port aux Portoïis.



Poursuivre les réflexions pour la création d'un pôle mécanique.

Les actions à poursuivre et à renforcer en 2022

Envoyé en préfecture le 17/11/2021
Reçu en préfecture le 17/11/2021
Affiché le 17/11/2021
ID : 974-219740073-20211109-DL_2021_137-DE

SLO

Thématique prioritaire

Actions

Échéance

Promouvoir des pratiques innovantes et des disciplines émergentes

1. Désigner une équipe de MOE puis lancer et piloter les études de conception du nouvel espace Micro-Folie sur le site de l'école R. Mondon.

2. Créer 3 courts de padel à Lambrakis.

3. Promouvoir les pratiques innovantes et les disciplines émergentes (street art, danses urbaines, padel, gaming...)

4. Accompagner la reprise de la pratique sportive et culturelle : Village associatif, Gala des sportifs, Sunset, Vakans dan'Port, festivités de fin d'année....

1. Fin des études : 3^{ème} trimestre 2022

Année 2022

Garantir la modernisation et la pérennité des équipements culturels existants

1. Livrer la nouvelle Médiathèque Benoîte Boulard.

2. Lancer les études pour la rénovation et la modernisation du cinéma casino.

3. Aménager une régie technique au Théâtre Sous les Arbres et rénover la climatisation du Kabardock.

4. Mettre en place un plan de rénovation et d'entretien des maisons de quartiers.

2. Lancement des études : 3^{ème} trimestre 2022

Année 2022

Les actions à poursuivre et à renforcer en 2022

Envoyé en préfecture le 17/11/2021
Reçu en préfecture le 17/11/2021
Affiché le 17/11/2021
ID : 974-219740073-20211109-DL_2021_137-DE



Thématique prioritaire

Garantir la modernisation et la pérennité des équipements sportifs

Actions

1. Créer des terrains de proximité à Carambole et à Bakoko.
2. Lancer le schéma directeur des équipements sportifs (Lambrakis, Mandela, Manès, Oasis).
3. Réaliser des études de rénovation des vestiaires (Oasis, Mandela, CSM et Manès).
4. Livrer la nouvelle piste d'athlétisme de l'Oasis.
5. Réaliser la sur-toiture du CSM.
6. Etudier la faisabilité d'un espace aquatique et/ou de loisirs sur la RDG.

Échéance

2. Lancement de l'étude de programmation : 1^{er} trimestre 2022

Année 2022

Les actions à poursuivre et à renforcer en 2022

Envoyé en préfecture le 17/11/2021
Reçu en préfecture le 17/11/2021
Affiché le 17/11/2021
ID : 974-219740073-20211109-DL_2021_137-DE

Thématique prioritaire

Actions

Échéance

Accompagner et soutenir le développement et la structuration des acteurs associatifs

1. Mettre en place un centre de ressources associatives.
2. Poser le cadre d'intervention des conventions de mise à disposition de locaux.
3. Réaliser un guide annuel de l'offre associative et de l'aide publique.
4. Mettre en place une convention d'excellence pluriannuelle avec l'OMS et Le Port Handball.
5. Mettre en place un plan triennal de soutien à la relance de la pratique sportive fédérale.
6. Mettre en place une critérisation des attributions de créneaux d'usage des équipements sportifs.

Année 2022

Maison des écritures

Mettre en place une programmation valorisant la littérature et les écritures : renforcement d'un dispositif de soutien à la création / expérimentation artistique, cycle de conférences, d'ateliers d'écritures...

Année 2022

Les actions à poursuivre et à renforcer en 2022

Envoyé en préfecture le 17/11/2021
Reçu en préfecture le 17/11/2021
Affiché le 17/11/2021
ID : 974-219740073-20211109-DL_2021_137-DE

17
SLO

Thématique prioritaire

Actions

Échéance

Développer des parcours éducatifs sportifs et culturels

1.Poursuivre l'offre d'éducation artistique (musique, théâtre, arts plastiques/visuels, lecture public) en temps scolaire et dans le cadre des centres de loisirs sans hébergement.

2.Mettre en place des parcours éducatifs culturels (médium musique) en direction de la petite enfance.

3.Renforcer les dispositifs sportifs d'apprentissage en temps scolaire : natation, vélo, tennis / padel...

Année 2022

Constituer le dossier pour l'obtention du label Ville d'art et d'histoire

1.Définir le périmètre conceptuel du patrimoine matériel et immatériel.

2.Réaliser un inventaire du patrimoine existant sur le territoire.

3.Mettre en place un plan d'actions de valorisation.

Année 2022



3. L'environnement, le cadre de vie et la biodiversité

« L'amélioration du cadre de vie, la préservation de l'environnement et l'accompagnement aux changements climatiques sont des piliers de l'action municipale. Favorisons ainsi le grand retour de la nature en ville !

Dans un contexte d'urgence sanitaire avec le COVID-19 et la dengue, ces actions sont particulièrement utiles. »



Envoyé en préfecture le 17/11/2021
Reçu en préfecture le 17/11/2021
Affiché le 17/11/2021
ID : 974-219740073-20211109-DL_2021_137-DE



Les actions à poursuivre et à renforcer en 2022

Envoyé en préfecture le 17/11/2021
Reçu en préfecture le 17/11/2021
Affiché le 17/11/2021
ID : 974-219740073-20211109-DL_2021_137-DE

Thématique prioritaire

Actions

Échéance

Poursuivre les actions de préservation et d'amélioration du cadre de vie

Maintenir la propreté urbaine
Embellir et fleurir les quartiers et le centre-ville
Lutter contre les dépôts sauvages
Lutter contre les nuisibles et notamment contre la prolifération des moustiques
Participer au développement du rucher communal

Toute l'année

Améliorer le cadre de vie

1. Aménager le jardin Bakoko.
2. Aménager le jardin Carambole.
3. Installer des sanitaires automatiques au parc boisé.
4. Accompagner la mise en œuvre de l'expérimentation de collecte innovante des déchets ménagers et des encombrants suite à l'appel à projets menée en 2021 dans le cadre de l'ATFPB.

1. 1^{er} semestre 2022
2. 1^{er} semestre 202
3. Année 2022
4. 31/12/2022

Poursuivre la dynamique des jardins partagés et d'embellissement

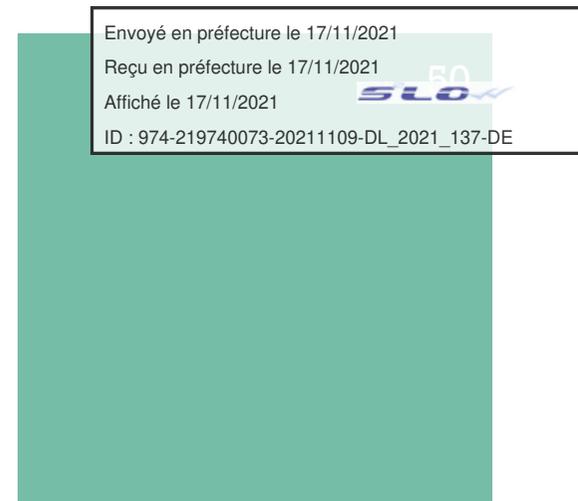
Consolider les initiatives sur les quartiers en enrichissant l'offre proposée. Exemple : implantation de « jardins nomades », jardins « mobile »,...

2^{ème} semestre 2022



4 . L'aménagement du territoire

« La transformation de notre ville doit permettre à chacun de mieux vivre sa ville et de mieux se déplacer. Il s'agit de bâtir ensemble l'avenir de notre ville : « une ville jardin, un cœur de ville dynamisé . »





Les orientations prioritaires pour 2022

Envoyé en préfecture le 17/11/2021
Reçu en préfecture le 17/11/2021
Affiché le 17/11/2021
ID : 974-219740073-20211109-DL_2021_137-DE



Poursuivre le programme

Action Cœur de Ville (attractivité résidentielle et commerciale, requalification des espaces publics, modes doux, etc.)



Aménager les entrées de ville pour les reconnecter au cœur du centre ville et mettre à disposition des parkings gratuits



Poursuivre les opérations de rénovation urbaine (NPNRU et RHI)



Poursuivre les études préliminaires à l'engagement du programme Mascareignes

Les actions à poursuivre et à renforcer en 2022

Envoyé en préfecture le 17/11/2021
Reçu en préfecture le 17/11/2021
Affiché le 17/11/2021
ID : 974-219740073-20211109-DL_2021_137-DE

Thématique prioritaire

Poursuivre le programme d'actions de rénovation sur les quartiers Ariste Bolon et SIDR Haute

Construire la nouvelle école d'architecture de La Réunion

Actions

1. Poursuivre les études de MOE sur le projet de réhabilitation de la maison témoin PNRU (Ariste BOLON) et lancer les travaux.

2. Démarrer les travaux de requalification de l'avenue Roméro.

3. Lancer la mission de programmiste et le concours d'architecte pour le projet de nouveau groupe scolaire.

4. Engager le relogement des locataires de Rico Carpaye, de Port XV.

5. Mettre en œuvre le programme d'action PIA (programme d'investissement d'avenir) autour de l'agriculture urbaine, de l'économie circulaire et de l'auto-réhabilitation accompagnée.

1. Lancer les études de conception.

2. Retenir l'architecte à l'issue du concours.

3. Poursuivre le partenariat avec les acteurs financiers.

4. Accompagner le TCO pour consolider le programme à venir du Pôle d'Aménagement et de Construction Durable (PACD) / Campus de l'Innovation Tropicale et Insulaire.

Échéance

Lancement des travaux : 3^{ème} trimestre 2022

Mission de programmiste premier semestre 2022 et lancement du concours d'architecte au second semestre 2022.

Mission MOUS engagée au 4^{ème} trimestre 2021 pour une durée prévisionnelle de 2 ans
Programme en cours depuis 2020

Lancement des travaux au second semestre 2022 et fin du chantier au plus tard décembre 2023.

Lancement des études de conception au 3^{ème} trimestre 2022.

Etude de programmation de l'Ecole d'Architecture en phase de validation et désignation d'une AMO environnementale effectuée.

Lancement du concours de maîtrise d'œuvre d'ici fin 2021.

Les actions à poursuivre et à renforcer en 2022

Envoyé en préfecture le 17/11/2021
Reçu en préfecture le 17/11/2021
Affiché le 17/11/2021
ID : 974-219740073-20211109-DL_2021_137-DE

Thématique prioritaire

Actions

Échéance

Démarrer
opérationnellement
le Campus de
l'Oasis

1. Démarrer les travaux de dépollution du site.
2. Poursuivre la réflexion sur les aménagements transitoires dans l'attente des nouveaux programmes de construction.
3. Finaliser le programme de la résidence étudiante.
4. Engager la stratégie de communication et de commercialisation.

-Lancement de la consultation travaux attendu en septembre-octobre pour un démarrage travaux début 2022 (SEDRE).

-Permis de construire du nouveau Lycée des Apprentis d'Auteuil déjà délivré, obtention PC des bureaux PRISM et de la résidence étudiante de la SEDRE attendus d'ici la fin de l'année.

Fil Vert
Réhabiliter le Parc
Boisé
et
Aménager les
berges de la Rivière
des Galets

1. Etude de programmation pour la valorisation du bassin du parc boisé.
2. Consultation MOE Bassin + MOE tranche 2 des aménagements.
3. Consultation MOE Aménagement Berges RDG.

1^{er} semestre 2022

Fin 2022

Les actions à poursuivre et à renforcer en 2022

Envoyé en préfecture le 17/11/2021
Reçu en préfecture le 17/11/2021
Affiché le 17/11/2021
ID : 974-219740073-20211109-DL_2021_137-DE

Thématique prioritaire

Actions

Échéance

Mettre en place
une signalétique
générale de la
Ville

Mettre en œuvre les travaux de la nouvelle
signalétique.

Fin 2022

Engager les
actions du Plan de
Déplacement
Communal

Renforcer l'accessibilité au centre-ville par le
jalonnement.

Pacifier les principaux axes de circulation du
centre-ville.

Poursuivre le développement des modes de
déplacements doux.

Optimiser le stationnement privé.

Réduire les nuisances liées aux poids-lourds
et aux livraisons.

2^{ème} semestre 2022 : étude
jalonnement modes doux en centre-
ville.

Travaux d'aménagement Les Portes
de l'Océan – 2022.

Travaux 1^{er} semestre 2022 pour les
parkings souterrains de Malacca-
Flores avec installation de
vidéosurveillance (300 places en
centre-ville)

Favoriser les
déplacements doux

Mettre en œuvre les travaux d'amélioration
de la continuité cyclable.

Réaliser des abris vélos à proximité des
équipements publics et sportifs.

Fin 2022

Les actions à poursuivre et à renforcer en 2022

Envoyé en préfecture le 17/11/2021
Reçu en préfecture le 17/11/2021
Affiché le 17/11/2021
ID : 974-219740073-20211109-DL_2021_137-DE

Thématique prioritaire

Actions

Échéance

Aménager les quartiers et les rues

- 1.Requalifier les rues de la Poste et Jean Bertho.
- 2.Requalifier l'entrée de ville (rue Général de Gaulle).
- 3.Requalifier l'avenue Lénine et le mail de l'Oasis.
- 4.Requalifier la rue Martinique et quartier SIDR Basse.
- 5.Restructurer les voiries du quartier SEDRE/MALOYA.
- 6.Moderniser l'éclairage public et sportif.

2022-2023

Lancer le nouveau projet urbain Kartié Mascareignes

- 1.Lancer la concertation publique préalable.
- 2.Initier le partenariat du nouveau projet avec l'Etat, la Région et le TCO.

Concertation 1^{er} trimestre 2022

- 1.Partenariat déjà engagé avec l'Etat mais à consolider avec les collectivités dès 2022.

Les actions à poursuivre et à renforcer en 2022

Envoyé en préfecture le 17/11/2021
Reçu en préfecture le 17/11/2021
Affiché le 17/11/2021
ID : 974-219740073-20211109-DL_2021_137-DE

Thématique prioritaire

Actions

Échéance

Réviser le
Règlement
Local de
Publicité
(RLP)

1. Mettre en œuvre la procédure de révision du Règlement Local de Publicité (diagnostic, débat orientations, enquête publique ...).

2. Appliquer le RLP nouvelle génération en cohérence avec le Plan Local d'Urbanisme, avec pour objectifs notamment :

- de maîtriser l'implantation des nouveaux dispositifs publicitaires,
- de participer à la dynamisation du commerce du centre ville,
- d'assurer la qualité visuelle et paysagère des entrées de ville,
- d'offrir un cadre de vie attrayant aux portois.

- Enquête publique, sollicitation des personnes publiques associées
- Approbation RLP 05/07/2022,



5 . L'animation et la dynamisation du centre-ville

*« Une ville pour vous et avec vous !
Évènements, manifestations de quartier, Le
Port est une ville qui vit, une ville
d'échanges et de convivialité. »*





Les orientations prioritaires pour 2022

Envoyé en préfecture le 17/11/2021
Reçu en préfecture le 17/11/2021
Affiché le 17/11/2021
ID : 974-219740073-20211109-DL_2021_137-DE



Mettre en œuvre le plan d'actions du programme « Action Cœur de Ville » dans toutes ses composantes : marketing, tourisme, patrimoine, commerces, etc.



Multiplier les évènements festifs

Les actions à poursuivre et à renforcer en 2022

Envoyé en préfecture le 17/11/2021
Reçu en préfecture le 17/11/2021
Affiché le 17/11/2021
ID : 974-219740073-20211109-DL_2021_137-DE

Thématique prioritaire

Actions

Échéance

Engager les actions pour renforcer l'attractivité du centre ville

1. Créer un évènement majeur autour de l'art urbain et des ballades industrielles transitant par le centre-ville.
2. Déployer un plan marketing pour la ville (avec par ex. la création d'un réseau d'ambassadeurs)
3. Lancer une campagne de recrutement à destination des actifs non-portois (réseaux sociaux, évènement pour les patrons et DRH,...)

A partir du 2^{ème} semestre 2022: stratégie à mettre en œuvre en lien avec le plan d'action Action Cœur de Ville

Mettre en place la stratégie du commerce en centre ville

1. Poursuivre la dynamique existante : piétonnisation ponctuelle du bas de la rue François de Mahy // After Work – Terrasses de Mahy, fêtes commerciales.
2. Créer une nocturne 'Fête des commerçants' à l'occasion de la braderie.
3. Faire venir les habitants des quartiers dans le centre-ville.

- Report des évènements de 2021 au regard du contexte sanitaire – **actions en cours de reprogrammation pour fin 2021/début 2022**
- 1^{er} semestre 2022 : boutique éphémère (locaux communaux rue Gal de Gaulle) nécessitent d'importants travaux
- Développement des actions en 2022

Faire du marché couvert un espace de respiration

1. Lancer les travaux pour l'aménagement du parvis (esplanade ombragée, sécurisée, verdoyante, plus vaste...).
2. Faire du marché couvert une locomotive, un point de captation pour le centre ville (nouvelles enseignes, artisanat d'art, marché bio, halte garderie...).
3. Augmenter la fréquentation du lieu en proposant une offre culturelle et artistique régulière, familiale et de qualité.

1. 2^{ème} semestre 2022/ début 2023

Déploiement des actions en 2022

Les actions à poursuivre et à renforcer en 2022

Envoyé en préfecture le 17/11/2021
Reçu en préfecture le 17/11/2021
Affiché le 17/11/2021
ID : 974-219740073-20211109-DL_2021_137-DE

Thématique prioritaire

Actions

Échéance

Ouvrir des nouveaux circuits « découverte de la ville »

1.Construire une offre adaptée et qualitative aux touristes et croisiéristes (histoire ferroviaire, architecture portuaire, ville musée...).

2.Proposer des circuits valorisant les artisans et les artistes locaux.

2^{ème} Semestre 2022

Renforcer l'offre commerciale du centre-ville

1.Réduire le taux de vacance sur le périmètre marchand.

2.Diversifier l'offre marchande.

3.Accompagner la visibilité digitale.

4.Créer des boutiques éphémères.

5.Faire évoluer le FISAC (meilleur accompagnement).

6.Rechercher de nouveaux concepts (franchises).

1. 1^{er} semestre 2022

2. 1^{er} semestre 2022

3. 1^{er} semestre 2022

4. 1^{er} semestre 2022 : boutiques éphémères (locaux communaux rue Gal de Gaulle) nécessitent d'importants travaux

Renforcer le partenariat avec l'association des commerçants

1.Reconduire la convention Ville/ACP.

2.Créer et accompagner le lancement d'une plateforme numérique pour les commerces du centre-ville.

3.Accompagner l'association dans la recherche de financement pour son programme d'animation.

1. 2^{ème} Semestre 2022

2. 2022

3. 2022

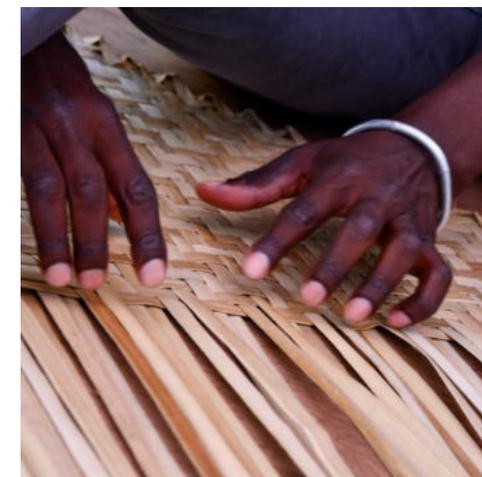


6. L'emploi, la formation et l'insertion

« Notre ambition est de permettre à chacun de s'accomplir et de se former afin de favoriser l'accès au marché du travail. Notre Ville demain sera encore plus solidaire et inclusive. »



Envoyé en préfecture le 17/11/2021
Reçu en préfecture le 17/11/2021
Affiché le 17/11/2021
ID : 974-219740073-20211109-DL_2021_137-DE





Les orientations prioritaires pour 2022

Envoyé en préfecture le 17/11/2021
Reçu en préfecture le 17/11/2021
Affiché le 17/11/2021
ID : 974-219740073-20211109-DL_2021_137-DE



Lancer le dispositif « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » et le Hub de l'Economie Sociale et solidaire.



Poursuivre la structuration du réseau d'acteurs au service de l'insertion, de la formation et de l'emploi des Portoïis.



Penser l'innovation comme levier d'insertion et de création d'activités locales.



Créer une régie des quartiers.

Les actions à poursuivre et à renforcer en 2022

Envoyé en préfecture le 17/11/2021
Reçu en préfecture le 17/11/2021
Affiché le 17/11/2021
ID : 974-219740073-20211109-DL_2021_137-DE

SLO

Thématique prioritaire

Actions

Échéance

Répondre à l'appel à projets Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée

Finaliser la candidature de la Ville répondant au cahier des charges de 06/2021, incluant le périmètre définitif d'expérimentation et le groupe de Personnes Privées Durablement d'Emploi, volontaires et la structuration de l'EBE.

1^{er} semestre 2022

Lancer les premières activités du HUB de l'ESS

1. Mener les études diagnostiques sur la Halle des Manifestations.
2. Mettre en œuvre le modèle économique et la gouvernance validés suite au travail du bureau d'étude mobilisé.
3. Mobiliser le Comité de pilotage pour valider les actions de démarrage.

1. 4^{ème} trimestre 2021

2^{ème} semestre 2022

Développer le « maillage territorial » entre acteurs de l'insertion

1. Renforcer l'intervention de proximité des acteurs de l'insertion, particulièrement sur les QPV.
2. Consolider le réseau existant d'acteurs de l'insertion et l'élargir.
3. Construire un parcours de suivi des demandeurs d'emploi entre tous les acteurs de l'insertion présents pour fluidifier et optimiser l'ensemble des dispositifs existants sur le territoire.
4. Accompagner le GEAP dans sa structuration.

2^{ème} semestre 2022

Les actions à poursuivre et à renforcer en 2022

Envoyé en préfecture le 17/11/2021
Reçu en préfecture le 17/11/2021
Affiché le 17/11/2021
ID : 974-219740073-20211109-DL_2021_137-DE

SLO

Thématique prioritaire

Actions

Échéance

Favoriser
l'insertion dans
les projets
innovants du projet
NPNRU

1. Mettre en œuvre le recensement, l'accueil et le suivi individualisé des demandeurs d'emploi du périmètre NPNRU.
2. Reprendre les réunions d'information bi-hebdomadaires des demandeurs d'emploi : « les mardis de l'emploi ».
3. Préparer et positionner les demandeurs d'emploi sur les chantiers générés par l'ANRU.
4. Mettre en œuvre un chantier d'insertion de récupération de matériaux en lien avec la déconstruction de Rico Carpaye

1. Reprise des réunions d'information dès amélioration du contexte sanitaire.
2. Accueil permanent des demandeurs d'emploi à la maison de projet par la chargée de mission.
3. Travaux prévus au second semestre 2022.
4. Déconstruction des premiers logements de Rico Carpaye : second semestre 2022.

Elargir l'offre de
formation pour les
publics jeunes

Accompagner la relocalisation du lycée des Apprentis d'Auteuil et son développement en complémentarité avec l'offre existante sur le territoire

Travaux de construction du lycée en 2022 sur l'Oasis

Les actions à poursuivre et à renforcer en 2022

Envoyé en préfecture le 17/11/2021
Reçu en préfecture le 17/11/2021
Affiché le 17/11/2021
ID : 974-219740073-20211109-DL_2021_137-DE

Thématique prioritaire

Actions

Échéance

Poursuivre le
dispositif
d'insertion et
d'accompagnement
des Parcours
Emplois
Compétences

- 1.Consolider le partenariat avec les acteurs de l'emploi et de l'insertion afin de sécuriser les parcours post PEC (financement de formation, appui recherche d'emploi,...).
- 2.Orienter les agents vers les dispositifs de formation ou d'accompagnement au numérique et à l'illettrisme pour lever les freins en la matière.
- 3.Développer des ateliers (en lien avec le Pôle Emploi) permettant aux agents en PEC de se repérer et se positionner sur le marché de l'Emploi.
- 4.Maintenir la relation avec les autres services du CCAS pour permettre l'orientation adaptée face aux difficultés sociales rencontrées par les agents.

Toute l'année



7. Le logement

« Avoir un logement adapté à ses besoins et à ceux de sa famille est indispensable pour l'épanouissement de chacun. Nous lutterons contre le mal logement et agirons pour le bien vivre au Port. »



Envoyé en préfecture le 17/11/2021

Reçu en préfecture le 17/11/2021

Affiché le 17/11/2021

ID : 974-219740073-20211109-DL_2021_137-DE





Les orientations prioritaires pour 2022

Envoyé en préfecture le 17/11/2021
Reçu en préfecture le 17/11/2021
Affiché le 17/11/2021
ID : 974-219740073-20211109-DL_2021_137-DE

67
SLO



Poursuivre la résorption de l'habitat insalubre et indigne.



Poursuivre et amplifier le programme de réhabilitation des LTS communaux.



Développer une offre de logements diversifiés, adaptés et inclusifs (jeunes actifs, étudiants, personnes en situation de handicap, séniors, etc...).



Penser un fonds de garantie pour les prêts accession.

Les actions à poursuivre et à renforcer en 2022

Envoyé en préfecture le 17/11/2021
Reçu en préfecture le 17/11/2021
Affiché le 17/11/2021
ID : 974-219740073-20211109-DL_2021_137-DE

Thématique prioritaire

Actions

Échéance

Poursuivre notre démarche d'éradication du logement indigne

- 1.Lancer les travaux de finition sur les réseaux et les voiries de la RHI Kartié Rivière des Galets reprise en régie par la ville.
- 2.Mettre en œuvre la démarche de résorption sur Ilot Cayrol en centre-ville.
- 3.Finaliser le programme de relogement de la RHI Say-Piscine.

1. Démarrage des travaux de la rue E. Pailleron dès début 2022.
2. Désignation de la MOUS relogement en cours pour initier la démarche dès octobre sur l'îlot Cayrol (suivi par SIDR)
3. Achèvement de la RHI Say-Piscine en 2024.

Mettre en œuvre un grand programme de logement en location-accession

- 1.Concrétiser les propositions des opérateurs sur les programmes de logements intermédiaires et libres en Centre Ville, RHI et NPNRU.
- 2.Mobiliser les acteurs du logement social pour développer le logement social individuel notamment dans les secteurs RHI.

- Opération DUPLEIX (48 PLS SIDR) : démarrage des travaux en novembre
- Opération PALAOS (32 PLS SIDR) : démarrage travaux attendu mi 2022.
- Opération Ilot Saint-Paul (15 PSLA-21 LLI SHLMR) : PC en cours de préparation.
- Opération Second Croissant (57 PLS/LLI + 12 PSLA) : en cours de négociation.

Développer une offre de logements pour les publics spécifiques (jeunes et actifs)

- 1.Programmer 60 logements étudiants sur le Campus Oasis.
- 2.Programmer 40 logements jeunes actifs sur la RHI Say Piscine.
- 3.Programmer 30 logements jeunes actifs sur le NPNRU .

1. Campus Oasis : Dépôt de PC attendu début 2022.
2. RHI SAY PISCINE : dépôt de PC attendu fin 2022.
3. NPNRU : dépôt de PC attendu 2024.

Les actions à poursuivre et à renforcer en 2022

Envoyé en préfecture le 17/11/2021
Reçu en préfecture le 17/11/2021
Affiché le 17/11/2021
ID : 974-219740073-20211109-DL_2021_137-DE



Thématique prioritaire

Actions

Échéance

Poursuivre la vente des LTS communaux

Accompagner les personnes solvables vers l'accession au logement en mobilisant les financements existants.

Toute l'année

Poursuivre la rénovation des LTS communaux

1. Arrêter la stratégie d'intervention (phasage, programmation pluriannuelle, plan de financement) et un mode opératoire afin de mettre aux normes le parc des LTS communaux dans les 6 ans.

1^{er} semestre 2022

2. Poursuivre les interventions de proximité à l'intérieur des LTS (régie de la ville/Compagnons Bâisseurs/entreprises sur budget ville).

Toute l'année

Favoriser le développement d'une offre réelle de logements inclusifs

1. Accompagner les bailleurs sociaux dans leur programme de réhabilitation de patrimoine pour une meilleure inclusion des personnes en situation de handicap.

2. Accompagner les bailleurs sociaux dans leur programme de réhabilitation visant au bien vieillir dans le logement.

3. Développer les partenariats avec les associations et fondations (Croix Rouge, Abbé Pierre, Alon Déor, etc...).

2022



8. La sécurité, la solidarité et les services de proximité

« Le Port est une ville riche de notre diversité et forte des liens et des échanges qui font de notre commune une ville solidaire pour tous. »



Envoyé en préfecture le 17/11/2021
Reçu en préfecture le 17/11/2021
Affiché le 17/11/2021
ID : 974-219740073-20211109-DL_2021_137-DE





Les orientations prioritaires pour 2022

Envoyé en préfecture le 17/11/2021
Reçu en préfecture le 17/11/2021
Affiché le 17/11/2021
ID : 974-219740073-20211109-DL_2021_137-DE

71
SLO



Valoriser l'action sociale et solidaire de la Collectivité auprès de la population



Réhabiliter les logements notamment ceux des personnes âgées



Développer des actions citoyennes



Candidater au label « Bien vieillir »

Les actions à poursuivre et à renforcer en 2022

Envoyé en préfecture le 17/11/2021
Reçu en préfecture le 17/11/2021
Affiché le 17/11/2021
ID : 974-219740073-20211109-DL_2021_137-DE

Thématique prioritaire

Actions

Échéance

Renforcer la présence
des agents de
proximité

1. Développer la police municipale : recrutement d'un policier municipal supplémentaire.
2. Poursuivre les actions de proximité : médiateurs, adultes relais, partenaires associatifs.

2022

Redéfinir une stratégie
territoriale de sécurité
et de prévention de la
délinquance

Proposer une stratégie locale en adéquation avec la stratégie nationale qui doit être déclinée à l'échelle de La Réunion par le Préfet.

Premier trimestre 2022

Améliorer le cadre
de vie des Portois

Mettre en place un système de vidéo surveillance : validation du périmètre et des objectifs, identification des lieux à équiper, mise en place d'un centre de supervision urbain.

2022 - 2023

Les actions à poursuivre et à renforcer en 2022

Envoyé en préfecture le 17/11/2021
Reçu en préfecture le 17/11/2021
Affiché le 17/11/2021
ID : 974-219740073-20211109-DL_2021_137-DE

72
SLO

Thématique prioritaire

Actions

Échéance

Participer à la sensibilisation en faveur de la sécurité routière

- 1.Mettre en place des actions régulières de sensibilisation des élèves des écoles primaires à la sécurité routière par la police municipale (matériels, agents).
- 2.Optimiser la piste de sécurité routière du stade Lambrakis – dispositif « J'apprends à monter à vélo ».

2022

Accompagner les familles dans le deuil

- 1.Initier avec le TCO la création d'un centre funéraire à dimension micro-régionale.
- 2.lancer les travaux de réalisation de la 11^{ème} feuille du cimetière paysager.

2^{ème} semestre 2022

Les actions à poursuivre et à renforcer en 2022

Envoyé en préfecture le 17/11/2021
Reçu en préfecture le 17/11/2021
Affiché le 17/11/2021
ID : 974-219740073-20211109-DL_2021_137-DE

Thématique prioritaire

Actions

Échéance

Lutter contre
« l'illectronisme » et
accompagner les
administrés en grande
difficulté

- 1.Faire évoluer les missions des écrivains publics en écrivains publics numériques (plan de formation).
- 2.Candidater au label « Aidant ».
- 3.Mettre en place des permanences numériques (siège du CCAS et Pôle social).

2022

Lutter contre les
précarités
énergétique et
alimentaire

- 1.Mettre en place des ateliers de sensibilisation sur l'eau et l'énergie.
- 2.Relancer les conventions partenariales avec le SLIME (Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie).
- 3.Diversifier les offres d'aides alimentaires d'urgences (Chèque d'accompagnement personnalisé, colis alimentaires).
- 4.Mettre en place des ateliers de sensibilisation autour de l'aide alimentaire (ateliers cuisine, diversification des paniers, Noël solidaire).

2022

Lutter contre les
exclusions et
accompagner les
personnes en grande
précarité

- 1.Poursuivre les maraudes et le travail des équipes « aller-vers » en lien avec la Croix Rouge.
- 2.Poursuivre les réunions de premiers accueils.
- 3.Renforcer le partenariat avec le Comité des chômeurs et l'accompagnement des bénéficiaires.
- 4.Réviser les aides financières facultatives du CCAS.

2022

Les actions à poursuivre et à renforcer en 2022

Envoyé en préfecture le 17/11/2021
Reçu en préfecture le 17/11/2021
Affiché le 17/11/2021
ID : 974-219740073-20211109-DL_2021_137-DE

Thématique prioritaire

Actions

Échéance

Renforcer l'offre de services publics de proximité

Faciliter l'accès à l'accompagnement de l'Épicerie Sociale, de la Maison des Séniors et du Pôle Handicap sur la Rivière des Galets en mobilisant notamment le Pôle Administratif et Citoyen de la Rivière des Galets.

2022

Renforcer les prestations à destination des personnes âgées

1. Développer une offre d'animation et d'accompagnement au niveau des résidences pour personnes âgées.
2. Déployer le nouveau dispositif de portage de repas.
3. Préserver / maintenir la santé et l'autonomie des séniors en développant des actions de prévention et de promotion de la santé en lien avec le Contrat Local de Santé.
4. Prévenir les situations d'isolement en consolidant notamment l'offre d'aide administrative à domicile.
5. Poursuivre l'initiation au numérique.

2022

Renforcer la solidarité portoise

1. Développer et consolider la plateforme d'accueil, d'information et d'orientation du Pôle Handicap.
2. Développer le dispositif spécifique de soutien aux aidants familiaux.
3. Mettre en place un taxi social pour les personnes isolées.
4. Développer des actions collectives au sein de l'Épicerie pour donner aux familles les clefs d'un mode de consommation favorable à leur santé et pour renforcer leur pouvoir d'agir.

2022

Taxi social : 2^{ème} semestre 2022

Les actions à poursuivre et à renforcer en 2022

Envoyé en préfecture le 17/11/2021
Reçu en préfecture le 17/11/2021
Affiché le 17/11/2021
ID : 974-219740073-20211109-DL_2021_137-DE

Thématique prioritaire

Actions

Échéance

Dynamiser et structurer l'animation de la vie sociale

- 1.Elaborer le schéma territorial de l'Animation de la Vie Sociale (AVS)/ Contrat Territorial Global.
- 2.Soutenir les projets d'EVS (Espace de Vie Sociale).
- 3.Lancer la préfiguration d'un 3^{ème} centre social.

1. Schéma AVS : 3^{ème} trimestre.
2. Projets EVS : toute l'année.
3. Préfiguration centre social : 3^{ème} trimestre.

Mettre en œuvre un contrat local de santé solidaire

- 1.Mettre en œuvre les 1^{ères} actions sur les 5 thématiques de santé publique.
- 2.Assurer et garantir le pilotage et la coordination des acteurs.

Toute l'année :
Des comités thématiques semestriels,
2 comités techniques (avril et décembre),
1 comité de pilotage (septembre).

Envoyé en préfecture le 17/11/2021
Reçu en préfecture le 17/11/2021
Affiché le 17/11/2021
ID : 974-219740073-20211109-DL_2021_137-DE

VI – PERSPECTIVES POUR L'ADMINISTRATION DE L'ACTION MUNICIPALE





Les orientations prioritaires pour 2022

Envoyé en préfecture le 17/11/2021
Reçu en préfecture le 17/11/2021
Affiché le 17/11/2021
ID : 974-219740073-20211109-DL_2021_137-DE



Assurer la numérisation et l'archivage électronique des registres d'état civil de 1895 à 1990



Aller vers la production d'une émission télévisée



Développer des mesures visant à la qualité de vie et au bien-être des agents au travail



Développer le mécénat avec les entreprises sur les manifestations sportives de la ville

Développer la qualité et l'offre de services

Envoyé en préfecture le 17/11/2021
Reçu en préfecture le 17/11/2021
Affiché le 17/11/2021
ID : 974-219740073-20211109-DL_2021_137-DE

70
SLO

Thématique prioritaire

Actions

Échéance

Renforcer et moderniser l'offre d'accompagnement social du CCAS

Finaliser les études et lancer les travaux de réaménagement du CCAS (entrée et accueil du public, entrée du personnel).

Démarrage des travaux : 3^{ème} trimestre 2022

Poursuivre le processus e-Port / e-administration

Envoyé en préfecture le 17/11/2021
Reçu en préfecture le 17/11/2021
Affiché le 17/11/2021
ID : 974-219740073-20211109-DL_2021_137-DE

Thématique prioritaire

Actions

Échéance

Optimiser les outils de gestion et de fonctionnement des services en matière **comptable**

Préparer le passage à la future instruction budgétaire et comptable M57.

Dernier trimestre 2022

Optimiser les outils de gestion et de fonctionnement des services en matière **documentaire**

1. Définir une stratégie de dématérialisation en intégrant les obligations réglementaires.

2. Développer l'archivage électronique : développement des interfaces dans la Gestion électronique de documents - Gestion de contenu d'entreprise (GED/ECM).

3. Elaborer des plans de classements pour 3 services pilotes dans l'ECM.

Juillet 2022

Décembre 2022

Mars 2022

Optimiser les outils de gestion et de fonctionnement des services en matière de **Ressources Humaines**

1. Dématérialiser la procédure d'entretiens professionnels.

2. Assurer une mise sous pli automatisée des fiches de paie via un prestataire extérieur (Etablissement et service d'aide par le travail) ou en interne par l'acquisition de matériel adapté.

1. Mise en place de la dématérialisation des dossiers d'évaluation lors des entretiens 2022 sur l'évaluation de l'année 2021. Démonstration du logiciel à la DRHS – Proposition d'ouverture aux service au 2^{ème} semestre 2022.

2. Automatisation via un prestataire extérieur dans le cadre de notre convention FIPHFP ou prévoir le montant sur le budget de fonctionnement.

Améliorer et sécuriser les pratiques de gestion

Envoyé en préfecture le 17/11/2021

Reçu en préfecture le 17/11/2021

Affiché le 17/11/2021

ID : 974-219740073-20211109-DL_2021_137-DE

01
SLO

Thématique prioritaire

Actions

Échéance

Structurer la gestion du patrimoine immobilier communal

1. Accompagner la mise en place de la Direction du Patrimoine privé communal.
2. Mettre en œuvre les orientations de la stratégie foncière.
3. Prioriser la démarche de gestion immobilière des LTS.

2022

Améliorer la gestion du patrimoine immobilier communal

1. Rapprocher les inventaires physique et comptable du patrimoine.
2. Fluidifier le retraitement comptable des avances versées, dans les comptes définitifs d'actif.
3. Poursuivre la dématérialisation de l'actif immobilisé.

Décembre 2022

Anticiper les contraintes budgétaires par de la prospection et de la programmation pluriannuelle (résilience budgétaire)

1. Actualiser et animer la programmation pluriannuelle des investissements.
2. Mettre en place une programmation pluriannuelle de fonctionnement (prospective à 3 ans de la masse salariale notamment).

Processus permanent (l'outil existe, il faut le faire vivre).

Poursuivre le processus e-Port / e-administration

Envoyé en préfecture le 17/11/2021
Reçu en préfecture le 17/11/2021
Affiché le 17/11/2021
ID : 974-219740073-20211109-DL_2021_137-DE



Thématique prioritaire

Actions

Échéance

Renforcer l'accès
aux services
numériques sur le
territoire

1. Développer l'application citoyenne « Le Port à vos côtés ».
2. Déployer le portail famille.
3. Poursuivre la démarche qualité du site internet.
4. Accompagner la fin de déploiement du Très Haut Débit (THD).
5. Poursuivre le déploiement du wifi public.

1. Compléter l'outil avec des offres de téléservices – 2^{ème} trimestre 2022.
2. Offrir un accès dématérialisé aux citoyens pour l'inscription et la restauration scolaire – Rentrée scolaire 2022.
3. Ouvrir des services complémentaires innovants aux citoyens – 3^{ème} trimestre 2022.
4. Résorption des poches non couvertes.
5. Etendre le réseau WIFI à d'autres sites (phase 2) – 1^{er} semestre 2022.

Sécuriser les
procédures
internes

1. Mettre en place une charte d'utilisation du matériel informatique.
2. Développer la Gestion Electronique des Documents (GED ECM).
3. Développer l'archivage électronique.
4. Dématérialiser tout le processus du Conseil municipal.

1. Passage au premier CTP de l'année 2022.
2. Mise en œuvre dans 3 services pilotes au 1^{er} semestre 2022 (Urbanisme / Marché / Finances).
3. Installation et mise en service du logiciel Asalae au 1^{er} semestre 2022.
4. Installation et mise en œuvre de WEB Délib – 2^{ème} semestre 2022.

Optimiser les
outils de gestion
et de
fonctionnement
des services

1. Poursuivre la mise en place de la signature électronique.
2. Déployer l'outil de gestion de parc de flotte mobile.
3. Mettre en service une solution numérique de gestion des cimetières.
4. Remplacer l'équipement de sonorisation et d'enregistrement de la salle du Conseil municipal.

1. Mise en œuvre après obtention des délégations de signature.
2. Acquisition de la solution technique + déploiement 2^{ème} trimestre 2022.
3. Installation et mise en service au 1^{er} trimestre 2022.
4. Lancement marché au 1^{er} trimestre 2022.

Améliorer et sécuriser les pratiques de gestion

Envoyé en préfecture le 17/11/2021

Reçu en préfecture le 17/11/2021

Affiché le 17/11/2021

ID : 974-219740073-20211109-DL_2021_137-DE



Thématique prioritaire

Actions

Échéance

Mettre en place des lignes directrices de gestion en y intégrant les dispositions du PAQT RH et en les mettant à jour

1. Lancer une étude pour la mise en œuvre d'un outil automatisé de suivi du temps de travail (badgeuse).

2. Engager la démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Fin 2021 début 2022

Mettre en œuvre les préconisations de la CRC

1. Mettre à jour la gestion de carrière des agents contractuels.

2. Mettre à jour la gestion des éléments de paie.

3. Mettre à jour le dispositif de départ à la retraite.

Janvier 2022

Renforcer les dispositifs internes d'accompagnement des agents

1. Renforcer la mobilité des agents pour assurer la continuité des services publics et faire émerger les compétences et les qualifications internes.

2. Mettre à jour le Plan de formation.

3. Mettre à jour des dispositifs relatifs à la Prévention et à la sécurité des agents. (Formation sécurité, document unique, Conventionnement FIPHFP).

4. Mettre en place un Plan de Prévention des Risques Psycho Sociaux (RPS).

2022

Améliorer et sécuriser les pratiques de gestion

Envoyé en préfecture le 17/11/2021

Reçu en préfecture le 17/11/2021

Affiché le 17/11/2021

ID : 974-219740073-20211109-DL_2021_137-DE



Thématique prioritaire

Actions

Échéance

Développer la culture de la performance

1. Réaliser la cartographie des ressources affectées par secteur / politique publique.
2. Réaliser des tableaux de bords et créer des bases de données.
3. Faire des analyses sectorielles d'activités : coûts, ressources mobilisées.

4^{ème} trimestre 2022

Méthodes, Organisation dématérialisation des procédures

1. Proposer un accompagnement méthodologique et des outils aux services.
2. Réaliser des études et audits en interne.
3. Concevoir des process métiers.

4^{ème} trimestre 2022

Renforcer le pilotage et la sécurité juridique de la politique petite enfance

- Mettre en place par délibération du Conseil d'administration du CCAS, les procédures et critères d'attribution / validation :
- des subventions petite enfance (référentiel).
 - des places en crèches + composition et fonctionnement de la commission.
 - des projets de création de structures et de leur plan de financement + planification sur le mandat.

2022

Thématique prioritaire

Actions

Échéance

Améliorer la communication et la lisibilité des actions menées dans le cadre de la politique Petite Enfance

- 1.Ouvrir un lieu d'animation d'information et de coordination de la politique petite enfance (Réseau d'Assistante Maternelle).
- 2.Créer une instance de coordination territoriale pour mieux articuler les dispositifs existants.
- 3.Faire vivre le portail WEB de préinscription en crèche (ouverture mai 2021).

2022

Améliorer la capacité de gestion des établissements d'accueil du jeune enfant

- 1.Former les directrices de structures et la direction Enfance à l'optimisation de la Prestation de Service Unique de la Caisse d'Allocations Familiales.
- 2.Développer la validation des acquis et des expériences (VAE) sur les postes d'animatrice (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences).
- 3.Créer des structures à vocation d'insertion professionnelle sur le territoire.
- 4.Mettre en place un partenariat pour recruter des apprentis.

Année 2022



Renforcer les coopérations internes pour mettre en œuvre le projet politique

Envoyé en préfecture le 17/11/2021
Reçu en préfecture le 17/11/2021
Affiché le 17/11/2021
ID : 974-219740073-20211109-DL_2021_137-DE



Thématique prioritaire

Actions

Échéance

Favoriser le travail en mode collaboratif et transversal entre les services

- 1.Travailler et mettre en place des formations sur la conduite de projets.
- 2.Externaliser une mission d'appui au pilotage, à l'innovation et à la conduite du changement pour les équipes.

2022

Développer la coordination entre les dispositifs contractuel

- 1.Poursuivre la coordination interne des dispositifs (CCAS/ Ville).
- 2.Relancer et maintenir la coordination entre les politiques publiques conjointement portées par le CCAS et la Ville.

Toute l'année